

N° 471

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

SEPTIÈME LÉGISLATURE

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1981-1982

Annexe au procès-verbal de la séance du 16 octobre 1981.

AVIS

PRÉSENTÉ

AU NOM DE LA COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES, FAMILIALES
ET SOCIALES (1) SUR LE PROJET DE loi de finances pour 1982
(n° 450).

Tome XIV

RECHERCHE ET TECHNOLOGIE

RECHERCHE

PAR M. JEAN-PIERRE SUEUR,

Député.

(1) Cette Commission est composée de : MM. Claude Evin, président ; Jacques Brunhes, André Delehedde, Bernard Derosier, Mme Marie-France Lecuir, vice-présidents ; MM. Georges Hage, Rodolphe Pesce, Roland Renard, Jacques Santrot, secrétaires ; Jean-Marie Alaïze, Vincent Ansquer, Jacques Badet, Georges Bally, Bernard Bardin, Jacques Barrot, Claude Bartolone, Pierre Bas, Jean-Claude Bateux, Umberto Battist, Henri Bayard, Jean-Michel Baylet, Jean Beaufort, Jacques Becq, Jean-Michel Belorgey, Georges Benedetti, Pierre Bernard, Louis Besson, Alain Billon, Jacques Blanc, Alain Bocquet, Augustin Bonrepaux, Jean-Michel Boucheron (Charente), Benjamin Brial, Jean Briane, Jean-Claude Cassaing, Laurent Cathala, Aimé Césaire, Jacques Chaban-Delmas, Guy Chanfrault, Daniel Chevallier, Jacques Chirac, Didier Chouat, Michel Coffineau, Gérard Collomb, Jean-Hugues Colonna, Lucien Couqueberg, Pierre-Bernard Cousté, Jean-Pierre Defontaine, Marcel Dehoux, Georges Delfosse, Yves Dollo, Roland Dumas, André Durr, Job Durupt, Jean Falala, Mmes Martine Frachon, Jacqueline Fraysse-Cazalis, MM. Jean-Paul Fuchs, Marcel Garrouste, Pierre Gascher, Jean-Claude Gaudin, Francis Geng, Germain Gengenwin, Jean

...

Voir le n° 470 (annexe n° 23.)

Loi de finances. — Agence nationale de valorisation de la recherche - Budget de l'Etat - Centre national de la recherche scientifique - Délégation à l'innovation et à la technologie - Emploi et activité - Ingénieurs techniques adjoints - Mission interministérielle de l'information scientifique et technique - Politique de la recherche - Recherche scientifique et technique - Recherche et technologie : Ministère - Sciences humaines et sociales.

...

Giovannelli, Antoine Gissing, Pierre Godefroy, Léo Grézard, Jacques Guyard, Charles Haby, René Haby, Gérard Haesebroeck, Guy Hermier, Mmes Marie Jacq, Muguetta Jacquaint, MM. Noël Josephe, Emile Koehl, Jean Laborde, Louis Lareng, André Laurent, Robert Le Foll, Jean Le Gars, Joseph Legrand, Jean-Jacques Leonetti, François Loncle, Georges Marchais, Joseph-Henri Maujouan du Gasset, Charles Metzinger, Charles Miossec, Mme Hélène Missoffe, MM. Louis Moulinet, Jean Narquin, Roland Nungesser, Jean-André Oehler, René Olmeta, Pierre Ortet, Mme Jacqueline Osselin, MM. Jean-Pierre Pénicaud, Michel Péricard, Francisque Perrut, Camille Petit, Lucien Pignion, Joseph Pinard, Etienne Pinte, Bernard Pons, Jean Proriol, Jean Proveux, Michel Sainte-Marie, Hyacinthe Santoni, Yves Sautier, Nicolas Schiffler, Bernard Schreiner, Mme Marie-Josèphe Sublet, MM. Jean-Pierre Sueur, Jean-Michel Testu, Clément Théaudin, André Tourné, Mme Ghislaine Toutain, MM. Bruno Vennin, Bernard Villette, Pierre Zarka.

SOMMAIRE

	Pages
Introduction	5
1. Un nouveau ministère	7
A. — Sectorisation ou regroupement ?	7
B. — La solution choisie	8
C. — C.N.R.S. et universités	9
2. Un nouveau budget	11
A. — Une progression considérable	11
B. — Une progression inégale	12
C. — Un budget transitoire	13
D. — Créations et transformations d'emploi	13
E. — Le statut des I.T.A.	16
F. — Les allocations de recherche	17
3. De nouveaux programmes	20
A. — Les missions d'études des futurs programmes technologiques	20
B. — La promotion de la recherche industrielle et de l'innovation technologique (D.I.E./A.N.V.A.R.)	21
C. — Les sciences sociales	24
4. Une nouvelle politique d'information et de diffusion	26
A. — Un bilan négatif	26
B. — Les sciences, leur histoire et l'enseignement	27
C. — Les crédits de l'information	29
D. — Le français langue scientifique	29
5. Pour un nouveau rapport au pouvoir	32
A. — Science et pouvoir	32
B. — Les colloques	33
C. — La planification	33
D. — La politique régionale	36
E. — Anti-science et scientisme	38
Examen en Commission	41
A. — Audition du ministre de la Recherche et de la Technologie	41
B. — Examen de l'avis	46
C. — Observations de la Commission	49

	Pages
Annexes	53
1. Entretiens avec les syndicats (S.N.T.R.S.-C.G.T. ; S.G.E.N.-C.F.D.T. ; S.N.C.S.)	55
2. Eléments d'information fournis par le ministère de la Recherche et de la Technologie	62
— Evolution de la dépense de recherche en France	62
— Répartition par secteur des effectifs totaux de recherche et développement et des chercheurs	62
— Effectifs de recherche et développement en « équivalents temps pleins sur l'année 1979	63
— Quelques comparaisons internationales	64
— Moyens d'expertise du Parlement	65

INTRODUCTION

M. Jean-Pierre Chevènement, en prenant le 22 mai dernier les fonctions de ministre de la Recherche et de la Technologie, a hérité d'une situation caractérisée depuis plusieurs années par le déclin de la recherche dans notre pays.

La recherche française avait cependant connu durant les années soixante un essor remarquable. La croissance annuelle des budgets a été de 13,6 % entre 1960 et 1967, année où la part de la recherche dans le P.N.B. atteignait 2,15 %, classant ainsi la France dans les tout premiers rangs mondiaux.

La situation s'est retournée vers 1970. On peut parler à partir de 1969-1970 d'une crise de la recherche dont l'une des causes principales est la diminution du financement public. Entre 1967 et 1974, la croissance annuelle, en francs constants, tombe à 2,2 %, et lors de la première année du septennat de M. Giscard d'Estaing la part de la recherche dans le P.N.B. descend à 1,7 %. La régression s'accroît après 1974. Elle atteint tous les chapitres budgétaires, mais c'est le recrutement qui est le plus frappé. Entre 1965 et 1968 le pourcentage de créations de postes budgétaires par rapport à l'effectif de l'année précédente avait toujours dépassé 6 % ; entre 1969 et 1976, il se situe entre 1 et 2 % pour remonter ensuite aux environs de 3 %. On assiste en ces années à une dégradation rapide de la situation de l'emploi : vieillissement de la pyramide des âges, création de files d'attente pour le recrutement.

Le désengagement de l'Etat, à peine interrompu dans le dernier budget du précédent septennat, n'a pas été compensé par un accroissement correspondant de l'effort des entreprises. Le rapport sur le plan intérimaire écrit à ce sujet :

« La recherche industrielle était trop concentrée sur un certain nombre de secteurs, certes importants, mais qui absorbaient et absorbent encore l'essentiel des moyens de l'Etat au détriment des branches industrielles dont la stagnation s'explique souvent par une insuffisance grave d'innovation et de modernisation. »

Cette rétraction de l'effort national en matière de recherche est intervenue au moment où d'autres économies industrielles accroissaient le leur. Entre 1967 et 1973, Etats-Unis, Grande-Bretagne et France ont ralenti leur effort tandis que l'Allemagne et le Japon

progressaient rapidement. Alors qu'aux Etats-Unis et au Royaume-Uni les dépenses de recherche-développement se stabilisaient respectivement à 2,4 % et 2,1 % du P.I.B., la France régressait en cinquième position.

La situation devait donc être redressée.

C'est dans cette perspective que le Gouvernement a décidé le 7 juillet 1981 que la dépense nationale de recherche et de développement devrait atteindre en 1985, 2,5 % du P.I.B.

1. UN NOUVEAU MINISTÈRE

A. — Sectorisation ou regroupement ?

D'un pays à l'autre, l'organisation de la recherche varie entre deux solutions extrêmes.

La première repose sur un ministère de la Recherche et de la Technologie, entièrement responsable de toutes les activités de recherche et de développement dans tous les secteurs. L'Allemagne fédérale est l'Etat qui se rapproche le plus de cette solution ; toutefois, la recherche menée dans les universités n'y relève pas du ministère de la Recherche.

La seconde a été mise en place il y a une dizaine d'années en Grande-Bretagne, sur les recommandations du rapport Rotschild. Elle consiste en une sectorisation totale de la recherche appliquée entre les divers ministères techniques, seule la recherche fondamentale restant l'apanage du ministère de l'Education.

La première solution a favorisé le développement d'importants budgets de recherche. Mais elle n'a pu s'imposer en Allemagne fédérale que grâce à une particularité de la structure gouvernementale de ce pays, à savoir l'absence de ministère de l'Industrie. La solution britannique a l'inconvénient d'isoler les uns des autres les différents secteurs de recherche appliquée, et, dans le même temps, de les isoler des recherches fondamentales. Elle laisse à chaque ministère la responsabilité d'arbitrer entre la recherche et ses autres missions, à l'intérieur de son budget. Cette formule n'a pas favorisé l'extension des budgets britanniques de recherche.

La solution française, sous les précédentes législatures, était de confier à un secrétaire d'Etat à la Recherche une mission générale d'organisation et de coordination de la recherche scientifique et technique. A ce titre, il *donnait son avis* sur l'ensemble du budget de recherche civile de l'Etat, tout en étant plus particulièrement responsable de la distribution et de la ventilation des crédits de l'*enveloppe-recherche*, qui couvre l'essentiel des moyens de recherche exploratoire et finalisée destinés par l'Etat aux universités, aux grands organismes de recherche et aux entreprises. Les grands ministères techniques gardaient le rôle essentiel : les grands organismes de recherche leur étaient rattachés. Ils donnaient leur avis sur la distribution des crédits de recherche finalisée de leur secteur. Enfin, ils étaient responsables des opérations de développement en aval de la recherche fondamentale.

De 1970 à 1981, cette organisation hybride n'a pas pu animer une croissance vive de l'effort de recherche. Faute de direction cohérente et efficace et de moyens suffisants, les acteurs principaux de la recherche, au plan gouvernemental, tiraient dans des sens différents.

**B. — La solution choisie :
le ministère de la Recherche et de la Technologie.**

a) Le Ministère.

Le grand ministère de la Recherche depuis si longtemps souhaité existe enfin.

Le ministre de la Recherche et de la Technologie, aux termes du décret du 28 juillet 1981, a compétence pour « proposer, et en liaison avec les autres ministres intéressés, mettre en œuvre la politique du Gouvernement dans le domaine de la recherche et de la technologie ».

La solution choisie par le Gouvernement issu du 10 mai, beaucoup plus proche de la première des deux possibilités exposées plus haut, a été de créer un grand ministère de la Recherche et de la Technologie, ce seul titre valant programme.

L'effort de M. Chevènement a été d'obtenir sur l'ensemble des organismes civils de recherche soit la gestion directe, soit au moins la dualité de tutelle. La parution tardive du décret d'attribution fixant les compétences de son Ministère laisse pressentir que les frontières n'ont pas été aisées à délimiter.

b) Tutelles directes.

Le regroupement résultant de la nouvelle structure ministérielle donne autorité au nouveau Ministre sur :

— la Délégation générale à la recherche scientifique et technique (D.G.R.S.T.) ;

— la Délégation à l'innovation et à la technologie (D.I.T.), qui dépendait jusqu'ici du ministère de l'Industrie ;

— la Mission interministérielle de l'information scientifique et technique ;

— l'Agence nationale de la valorisation de la recherche (A.N.V.A.R.), relevant jusqu'ici du ministère de l'Industrie ;

— le Conseil national de la recherche scientifique (C.N.R.S.), relevant auparavant des Universités.

c) Cotutelles.

Le ministre de la Recherche dispose d'un pouvoir de cotutelle sur les grands organismes technologiques.

Il exerce conjointement :

— la tutelle du C.E.A. avec le ministre de la Défense nationale et le ministre de l'Industrie ;

— celle du C.N.E.S., du C.O.M.E.S., de l'I.N.R.I.A. et de l'A.D.I. avec le ministre de l'Industrie ;

— celle du C.N.E.X.O. avec le ministre de la Mer, celle de l'I.N.R.A. avec le ministère de l'Agriculture ;

— celles de l'I.N.S.E.R.M. et des instituts Pasteur avec le ministère de la Santé ;

— celles de l'O.R.S.T.O.M. et du G.E.R.D.A.T. avec le ministère de la Coopération.

C. — Le C.N.R.S. et les universités.

Le potentiel de recherche des universités est étroitement imbriqué à celui du C.N.R.S. L'association des formations universitaires au C.N.R.S. et la représentation des membres de l'enseignement supérieur au Comité national de la recherche scientifique sont les instruments les plus manifestes de cette liaison. Au total la part assumée par le C.N.R.S. dans le financement des activités de recherche des universités était évaluée à environ 30 % en 1980.

Mais la répartition des moyens financiers entre le C.N.R.S., d'une part, et la Mission de la recherche, de l'autre, ne permet pas une évaluation claire de l'ensemble des moyens dont les diverses formations de recherche disposent, selon qu'elles appartiennent en propre au C.N.R.S., ou qu'il s'agit de formations des universités qui lui sont associées ou non.

Il est donc absolument nécessaire d'améliorer, formaliser, développer, la coordination entre la Mission de la recherche aux universités et le ministère de l'Education nationale, d'une part, le C.N.R.S. et le ministère de la Recherche et de la Technologie, d'autre part.

Les deux ministres — de l'Education, de la Recherche et de la Technologie — ont mis en place un comité de coordination qui veillera à ce que les moyens affectés de part et d'autre permettent au C.N.R.S. et aux universités de définir et de mener des politiques

harmonisées avec leurs vocations respectives et de tirer un bénéfice réciproque du potentiel fortement structuré sur les plans sectoriel et thématique du premier, et des capacités plus régionalisées et décentralisées des secondes.

Pour 1982, la croissance des crédits de la Mission de la recherche aux universités est de + 28 %, croissance très importante, mais plus faible que celle prévue pour le C.N.R.S. (+ 32,5).

2. UN NOUVEAU BUDGET

A. — Une progression considérable.

Les chiffres qui vont être cités sont significatifs d'un effort financier qui n'avait pas été consenti en faveur de la recherche depuis de nombreuses années.

Le projet de *budget civil* de la Recherche regroupe l'enveloppe interministérielle de recherche (programmes de recherche fondamentale et exploratoire et programmes de recherche finalisée) et les programmes de développement technologique.

Ce projet de budget s'élève pour 1982 à 25,41 milliards de francs — hors financement sur le budget annexe des P.T.T., contre 19,6 milliards de francs en 1981. Le taux de croissance est de 29,6 % : il est presque le double de la croissance enregistrée entre les budgets 1980 et 1981, qui était de 16,8 %. Encore faut-il rappeler que le budget de 1981, le dernier du septennat précédent, avait été salué comme un budget de renaissance, en rupture avec des années de vaches maigres, puisque le tournant du déclin de l'effort de recherche national a été pris en 1971.

Le regain considérable des crédits de recherche va donc mettre fin à un processus cumulatif de dégradation en cours depuis dix ans. Les moyens de travail des équipes vont être restaurés par la hausse des crédits de soutien des programmes.

L'effort en faveur des programmes technologiques (applications spatiales, programme minier sous-marin, énergie solaire, agence de l'informatique, grands programmes aéronautiques. A.N.V.A.R.) est important, puisque la progression des autorisations de programme est de 35,8 %. Ce chiffre est une moyenne, qui masque la diversité de l'effort selon les secteurs. Si le programme électronucléaire n'augmente que faiblement en autorisations de programme (3 %) et diminue même en crédits de paiement, les six autres programmes technologiques voient leurs moyens considérablement accrus. Il faut noter que cette observation est valable aussi — et surtout — pour les crédits de paiement : c'est le seul cas où les crédits ne sont pas en retard sur les autorisations de programme, ce qui marque la priorité accordée par le budget au développement technologique par rapport à des recherches moins finalisées. A cet égard, il faudra être attentif à ce qu'un tel déséquilibre ne perdure pas, la progression de la recherche fondamentale étant nécessaire à celle du développement technologique, l'inverse étant d'ailleurs, dans une certaine mesure, également vrai.

B. — Une progression inégale.

On touche ici à une faiblesse de ce budget globalement satisfaisant : les autorisations de programme y progressent sensiblement plus que les crédits de paiement.

1. Cela est vrai d'abord pour les dotations d'ensemble du budget civil de la Recherche :

— autorisations de programme : 12.702,100 millions de francs (+ 36 %) ;

— crédits de paiement : 10.753.694 millions de francs (+ 23,7 %).

2. L'écart subsiste avec le budget du ministère de la Technologie et de la Recherche (où sont inscrites plus des trois quarts des dotations du budget civil de recherche et de développement technologique) :

— autorisations de programme : 8.591,500 millions de francs (+ 30 %) ;

— crédits de paiement : 7.050.594 millions de francs (+ 16 %).

3. L'écart est à peine atténué pour les dotations de l'enveloppe interministérielle de recherche (dont 84 % sont inscrites au budget du ministère de la Recherche) :

— autorisations de programme : 6.023 millions de francs (+ 26 %) ;

— crédits de paiement : 4.999 millions de francs (+ 15 %).

L'inégalité de progression des crédits de paiement et des autorisations de programme peut être vérifiée dans le cas de deux grands organismes de recherche.

- Dans le cas du C.N.R.S., les autorisations de programme augmentent de 32,5 %, et les crédits de paiement deux fois moins : 14,9 %. Deux postes augmentent d'un taux inférieur à l'inflation : les crédits de vacation et les crédits d'action sociale. L'effort se portera sur l'équipement moyen des laboratoires. Les A.T.P. (actions thématiques programmées) augmentent de 41 %.

- Dans le cas de l'I.N.S.E.R.M., les autorisations de programme augmentent de 31 %, les crédits de paiement de 22,35 %.

Cette distorsion entre les crédits de paiement et les autorisations de programme ne devrait pas se reproduire l'an prochain sous peine de manquer en 1985 l'objectif des 2,5 % du P.I.B. Sur ce point, le projet de budget est un projet transitoire.

C. — Un budget transitoire.

M. Jean-Pierre Chevènement, étant entré en fonction le 22 mai 1981, n'a pu que commencer à imprimer sa marque au budget de la Recherche qu'il présente au Parlement. Le budget que nous étudions est transitoire, à un triple point de vue :

- Celui du déséquilibre, qui vient d'être relevé, entre les opérations lancées, traduites par le montant des autorisations de programme et les crédits de paiement effectivement inscrits pour en commencer la réalisation.

- Celui de la procédure d'élaboration qui, en raison sans doute de l'urgence, n'a pas permis d'associer autant qu'il aurait été souhaitable les partenaires sociaux. Tel est du moins le point de vue exprimé par les représentants syndicaux rencontrés par le Rapporteur. Ces derniers font la part des circonstances exceptionnelles dans lesquelles ce budget a été préparé et sont sensibles aux progressions amorcées, mais ils seront vigilants pour la préparation du prochain budget.

- La Commission prend acte également de ce que certains retards et certaines lacunes déplorés dans l'information de son Rapporteur s'expliquent par le caractère intérimaire, entre « l'ancien et le nouveau », de la période que nous avons vécue. Les réponses au questionnaire budgétaire ne lui sont parvenues, et encore partiellement, que plus de trois mois après l'envoi des questions.

Trois jours avant l'examen du budget en séance publique, la précieuse « annexe jaune » récapitulant l'effort national de recherche n'était pas encore publiée.

D. — Créations et transformations d'emploi.

- *Les créations d'emploi.*

Les créations d'emploi inscrites à la loi de finances initiale en 1981 s'élevaient à 625. La loi de finances rectificative votée en juillet dernier prévoit des créations supplémentaires au nombre de 525. Le total des créations pour l'année 1981 est de 1.150.

Pour le budget 1982, il est prévu de créer 1.280 postes auxquels s'ajoutent :

- 147 postes destinés à l'A.N.V.A.R. et aux programmes de développement technologique ;
- 300 postes « qui feront l'objet d'une répartition ultérieure en fonction des priorités scientifiques ».

Sur les 1.580 postes créés au titre de l'enveloppe interministérielle de recherche, on compte 620 emplois de chercheurs, 630 d'I.T.A., 30 pour les services du Ministère.

On peut mesurer l'incidence sur deux grands organismes scientifiques de ces créations.

C.N.R.S.

- 348 postes de chercheurs créés (26 directeurs, 90 maîtres, 232 chargés), contre 240 en 1981 ;
- 160 postes I.T.A. (dont 2 I.N.A.G. et 8 I.N. 2 P. 3), contre 41 en 1981.

I.N.S.E.R.M.

- 65 postes de chercheurs (contre 55 en 1981) ;
- 90 postes d'I.T.A., contre 35 en 1981.

*
**

Le budget améliore donc indiscutablement la situation de l'emploi scientifique. Compte tenu du collectif de juillet dernier, c'est un total de 2.352 emplois qui seront créés, 4 fois plus environ que n'en comportait la loi de finances initiale pour 1981.

Cet effort n'est cependant pas suffisant pour mettre la France à parité avec les effectifs de chercheurs de quelques grandes nations industrielles, comme le montre le tableau ci-dessous.

EFFECTIFS DE CHERCHEURS EN ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

	Chercheurs en équivalents temps plein pour 10.000 personnes actives
Etats-Unis	(*) 59,6 (1979)
R.F.A.	(*) 44,4 (1977)
France	33,7 (1979)
Royaume-Uni	(*) (1) 35,2 (1978)
U.R.S.S.	(2) 113,8 (1978)
Japon (personnes physiques)	(*) (3) 62,2 (1979)

(1) Non compris le secteur de l'enseignement supérieur.

(2) Concerne toutes les personnes ayant un diplôme scientifique supérieur ou un titre scientifique, sans considération de la nature de leur travail, les personnes qui effectuent un travail de recherche dans des institutions scientifiques, le personnel scientifique enseignant dans les établissements d'enseignement supérieur et les personnes qui effectuent des travaux scientifiques dans les entreprises industrielles : (source : Annuaire statistique de l'U.N.E.S.C.O.-1980).

(3) Le Japon ne fournit pas de données sur les effectifs en équivalents temps plein.

(*) Source : O.C.D.E.

Ce tableau n'est pas sans incertitudes ni disparate, car le recensement des effectifs de recherche et développement, leur ventilation par catégories (chercheurs et autres personnels), l'estimation des équivalents temps plein correspondants, s'avèrent difficiles en pratique, et sont effectués selon des modalités qui peuvent varier selon les pays.

Cela étant, le rang de la France en ce domaine devra être amélioré par ce budget et ceux qui le suivront.

● *Les transformations d'emploi.*

1. *Pour les chercheurs :*

Au C.N.R.S., il est prévu par le budget 298 transformations de postes d'attachés. En tenant compte des créations d'emplois dans les grades supérieurs (« effet en cascade »), on peut tabler sur un maximum théorique de 646 passages du grade d'attaché au grade de chargé de recherche ; à quoi il faut ajouter le flux naturel (retraites, démissions, décès).

A l'I.N.S.E.R.M., 113 transformations de postes d'attaché sont prévues. En tenant compte des créations d'emploi, le maximum théorique est de 178 passages d'attaché à chargé de recherche.

A l'I.N.R.A., 85 transformations sont prévues par le budget.

2. Pour les I.T.A. :

Une somme de 42 millions de francs est inscrite au projet de budget de 1982 pour la transformation d'emplois d'ingénieurs, techniciens, administratifs.

E. — Le statut des I.T.A.

Le « projet de statut transitoire » présenté dans un premier temps par le ministre d'Etat a suscité des critiques assez vives des syndicats représentatifs des personnels scientifiques.

L'exposé des motifs du projet présentait les modifications du statut des personnels I.T.A. comme des dispositions de portée transitoire, qui ne préjugeaient pas de ce que serait le statut des personnels de la recherche qui sera négocié dès 1982.

Mais le caractère provisoire ainsi allégué se conciliait mal avec le contenu de la plupart des mesures annoncées.

— Pourquoi un *allongement de carrière de huit ans* dans certaines catégories, alors qu'un seul échelon aurait suffi en attendant le statut qui va être négocié ?

— Pourquoi l'*introduction de classes* ? La catégorie 2 D est divisée en deux classes sans allongement indiciaire.

En outre, par ses orientations, le projet était accusé de renforcer les inégalités et les écarts hiérarchiques.

1. L'extension aux ingénieurs des modes d'évaluation scientifique des chercheurs risquait de renforcer le cloisonnement entre les catégories « chercheurs-ingénieurs » et « techniciens administratifs » et de bouleverser les procédures actuelles des commissions paritaires.

2. La réforme proposée renforcerait l'encadrement et la hiérarchisation des personnels de la recherche, selon une pyramide qui s'est encore compliquée puisqu'elle comporte maintenant les étages suivants :

- chercheurs,
- ingénieurs de recherche,
- techniciens ;

et en bas de la pyramide les administratifs qui se voyaient refuser non seulement la fusion avec les catégories B et A, mais encore un simple alignement des grilles indiciaires (indices de début et fin de carrière, parité de prime).

Ces critiques n'ont pas été vaines puisque les éléments provisoires de statut qui avaient été présentés quelques semaines auparavant ont été retirés à la suite d'une négociation, le 4 novembre dernier, des organisations syndicales au ministère de la Recherche et de la Technologie.

La rencontre du 4 novembre, outre le retrait de la grille contestée, a abouti à la promesse d'un recensement des I.T.A. actuellement déclassés à l'annonce de mesures de transformations de postes.

Le phénomène du déclassement affecte de manière particulièrement grave les I.T.A. Le C.N.R.S. en compte actuellement 14.000 environ, parmi lesquels :

- 1.400 environ figurent sur une liste d'aptitude sur titre à une catégorie supérieure ;

- 1.200 environ ont été proposés en commission de dérogation à la catégorie supérieure ;

- 3.000 environ ont été proposés en commission paritaire d'avancement pour la catégorie supérieure.

A ces divers titres, 35 % des I.T.A. peuvent bénéficier d'une promotion.

Le nouveau statut devra prendre en compte les déclassements et éviter qu'un nouvel écart ne se creuse entre ceux qui vont bénéficier d'un assainissement de la situation, ceux qui n'en bénéficieront pas, et ceux qui seront recrutés par la suite.

Le nouveau statut devra revaloriser l'ensemble des catégories, en portant une attention particulière aux petites catégories et aux catégories défavorisées.

F. — Les allocations de recherche.

Les allocations de recherche ont été créées par le décret du 8 septembre 1976. Destinées aux étudiants de deuxième et troisième année de troisième cycle, elles sont attribuées pour une durée de deux ans, à raison de 1.500 allocations à chaque rentrée universitaire.

Le budget.

Dans le projet de loi de finances pour 1982 (chapitre 41-80), une dotation de 171,587 millions de francs, dont 18,93 millions de francs de mesures nouvelles, finance un total de 3.000 allocations, 1.500 pour chacune des deux dernières années du troisième cycle.

La répartition par disciplines.

La répartition par grandes disciplines pour la rentrée universitaire 1980 a été la suivante :

— Physique	13,5 %
— Chimie	16,5 %
— Mathématiques	5 %
— Informatique, automatique	11,2 %
— Milieux naturels	9,5 %
— Mécanique, énergétique, génie civil	6,3 %
— Sciences de la vie (biologie, médecine, pharmacie, odontologie)	24 %
— Sciences sociales et humaines	14 %

Les propositions de répartition pour la rentrée universitaire 1981 ne semblent guère devoir modifier ces pourcentages.

L'insertion professionnelle des allocataires.

Un des objectifs du système des allocations de recherche est que les allocataires trouvent des débouchés dans des conditions satisfaisantes dans la recherche publique ou privée ou dans l'ensemble de l'économie nationale. Dans un rapport publié en décembre 1978, M. Pierre Massenet estimait que cet objectif était très imparfaitement atteint et constatait « une grande distorsion entre les désirs exprimés par les laboratoires publics ou privés et le profil des allocations de recherche » (rapport Massenet, p. 29).

Qu'en est-il exactement ?

La dernière enquête dont les résultats soient disponibles a été menée à l'automne 1980 auprès des allocataires dont le contrat avait débuté à la rentrée universitaire 1977.

Elle a montré que :

- 11 % des allocataires ayant répondu continuaient des études ;
- 9 % ne recherchaient pas d'emploi pour des raisons diverses (essentiellement le service national) ;
- 18 % se déclaraient en recherche d'emploi ;
- 62 % avaient un emploi, parmi lesquels :
 - un peu plus d'un tiers dans les organismes publics de recherche,

- un peu moins d'un tiers dans les entreprises,
- un tiers dans l'enseignement secondaire ou supérieur, ou dans des emplois divers.

Ces pourcentages ne confirment pas l'existence de la distorsion alléguée par le rapport Massenet. Sans doute les laboratoires privés continuent-ils de recruter préférentiellement des ingénieurs. Mais il faut noter qu'un quart des allocataires est issu d'une école, et que un sur cinq prépare un diplôme de docteur-ingénieur.

En toute hypothèse, il est nécessaire de veiller à ce que le montant de ces allocations ne se dévalorise pas. Le projet de budget pour 1982 ne contrarie pas cet objectif, mais tout juste : son taux d'augmentation (+ 15 %) porte le montant de l'allocation à 3.600 F, et couvre à peine l'inflation.

Il faudra dans les prochains budgets aller plus loin : revaloriser les allocations de recherche et augmenter le nombre des bénéficiaires.

3. DE NOUVEAUX PROGRAMMES

A. — Les missions d'études des futurs programmes technologiques.

Les six missions d'études créées par le ministère de la Recherche devront au cours du plan de deux ans aboutir à la mise en œuvre de nouveaux programmes technologiques.

1. *Biotechnologie.*

Les résultats obtenus en biologie offrent de larges perspectives d'exploitation dans le domaine de l'alimentation et de la santé. L'utilisation des micro-organismes permet d'envisager des retombées importantes dans des domaines très divers allant de la dépollution à la récupération des minerais. L'ingénierie génétique ouvre une ère nouvelle dans l'agriculture, la médecine, l'industrie et aussi la recherche biologique elle-même.

2. *Filière électronique.*

La recherche visera à améliorer les procédés de saisie, de traitement, de transmission et de présentation de l'information. La situation actuelle conduit à privilégier les nouveaux procédés de visualisation, les nouveaux types de mémoire et la recherche de base sur les logiciels.

3. *Robotique et machine-outil.*

L'effort de recherche mené ces dernières années est très insuffisant au regard des activités des autres grands Etats industrialisés et de l'enjeu socio-économique de l'automatisation des industries manufacturées. Il est prévu de soutenir et coordonner les programmes de base, d'accroître l'activité des centres techniques et la recherche industrielle, de développer les actions de démonstration et la diffusion de la culture technique en matière d'automatisation.

4. *L'utilisation rationnelle de l'énergie et les énergies nouvelles.*

Les recherches sur l'énergie seront orientées selon trois grands axes.

a) réduction de la vulnérabilité pétrolière par une meilleure exploitation des ressources nationales d'hydrocarbures ;

b) le recours aux énergies de substitution, assorti d'un rééquilibrage des efforts ;

c) une utilisation plus rationnelle de l'énergie dans trois grands secteurs consommateurs : transports, construction, industrie.

5. Technologie, emploi et travail.

Sous ce thème figure un ensemble de recherches à développer dans les domaines de l'emploi de la formation, des relations professionnelles et les conditions de travail. La recherche en ce domaine est d'autant plus nécessaire que les coûts financiers, sociaux et humains du chômage ont atteint un niveau considérable et que les nouvelles technologies peuvent apporter de profondes mutations. Par ailleurs, des catégories importantes de la population active sont peu ou mal étudiées (populations « tertiaires »).

6. La coopération scientifique et technique avec les pays en voie de développement.

La promotion des technologies appropriées aux besoins des P.V.D. favorisera le développement autocentré des économies intéressées. Cette orientation conduit à privilégier certains secteurs notamment : l'agro-alimentaire, le développement rural, l'industrialisation, la diversification des énergies.

*
**

Sans faire l'objet d'une mission spécifique, la recherche sur l'environnement sera intégrée dans la plupart des secteurs précités, en particulier pour évaluer l'impact des transformations technologiques.

B. — La promotion de la recherche industrielle et de l'innovation technologique.

a) Le constat.

1. En France, la part du financement de la recherche civile assurée par l'industrie est de 60 % de la dépense totale. Le désengagement de l'Etat constaté de 1970 à 1980 aurait dû s'accompagner de mesures incitatives pour amener les entreprises à accroître leurs dépenses de recherche-développement comme ne cessent de la faire les pays concurrents. Faute de mesures appropriées, l'industrie n'a

pas pris le relais malgré un effort appréciable (5,6 % par an en moyenne entre 1974 et 1980). Le problème du financement de la recherche industrielle par les entreprises reste posé sans solution satisfaisante depuis vingt-cinq ans.

2. La France ne peut pas accepter que 1.300 seulement de ses entreprises s'intéressent à la recherche et au développement.

Les progrès scientifiques et techniques ne porteront leurs fruits que si l'appareil de recherche diffuse à tous les niveaux ses résultats et si toutes les entreprises témoignent d'une aptitude à saisir les occasions d'application et de mise en œuvre des innovations. La rapidité de réaction à l'événement devient désormais une qualité majeure.

b) *Les décisions.*

Le Gouvernement a décidé le 7 juillet 1981 que la dépense nationale de recherche et développement devrait atteindre en 1985 2,5 % du produit intérieur brut.

Cet objectif ambitieux exige de réaliser en cinq ans un effort considérable, du même ordre de grandeur que celui des années soixante, mais dans un environnement économique beaucoup plus difficile. Il ne sera atteint que si les entreprises font davantage de recherche et prennent une part plus importante à son financement. Sur la période récente, on constate en effet que les entreprises petites et moyennes qui affichent un budget de recherche-développement exportent davantage que les autres. Les premières réalisent environ 25 % de leur chiffre d'affaires à l'exportation, contre 15 % en moyenne pour les autres.

Il est donc essentiel d'élargir le cercle des 1.300 entreprises qui ont un budget de recherche.

Plusieurs types d'actions peuvent être engagées à cet effet ; le budget en esquisse quelques-unes, et notamment l'utilisation du levier des entreprises nationales.

c) *Les entreprises nationales.*

Représentant plus de 50 % de la recherche industrielle, les entreprises nationalisées joueront un rôle majeur dans la réalisation de l'objectif de 2,5 %. Elles constitueront souvent la base du développement des grandes filières technologiques d'avenir. Elles permettront d'assurer une meilleure liaison entre l'appareil de recherche et le tissu industriel ; elles seront enfin des pôles de diffusion du progrès technique, et notamment des P.M.I.

A l'occasion de l'établissement des *contrats de plan* entre l'Etat et les entreprises nationales, la politique de recherche de l'entreprise

sera examinée en fonction de sa stratégie industrielle et de la politique nationale de recherche et de technologie.

Ces contrats pourront porter notamment sur le volume de l'orientation de l'effort de recherche, la participation à de grands programmes d'intérêt national et les financements liés à la politique de formation des chercheurs, les mesures favorisant la diffusion des progrès techniques dans le tissu économique et la coopération internationale.

On peut escompter que l'extension du secteur nationalisé portera l'effort de recherche - développement des entreprises publiques en financement de 18 à 45 % des dépenses de recherche de l'industrie.

Dans le même esprit, les gestionnaires des grands programmes technologiques devront se préoccuper des effets multiplicateurs de ces programmes sur la recherche et sur l'activité industrielle ainsi que des transferts de technologie qu'ils peuvent provoquer.

d) *L'aide à l'innovation industrielle dans le budget.*

Le budget de 1982 accroît notablement les crédits destinés à encourager l'effort de recherche des entreprises.

Ils passent en autorisations de programme de 500 millions de francs à 880 millions de francs (+ 76 %), soit 120 millions de francs au titre de la délégation à l'innovation et à la technologie, et 760 millions de francs au titre de l'A.N.V.A.R. Ces deux organismes relèvent désormais du ministère de la Recherche et de la Technologie.

La D.I.T. financera pour 90 millions de francs des opérations d'intérêt général sous la responsabilité directe de l'Etat pour soutenir des infrastructures de la recherche industrielle et animer des opérations d'innovation ou de prévision technologiques. Le même organisme consacrera 30 millions de francs au développement de technologies à caractère prioritaire.

Deux mécanismes d'aide seront mis en œuvre : le premier est *l'aide à l'innovation*. L'Etat participe aux risques du développement en apportant une aide de 50 % maximum, qui est normalement remboursable en cas de succès commercial. L'aide est attribuée par l'A.N.V.A.R. après étude de chaque dossier.

Le second mécanisme est la *prime à l'innovation* : l'Etat aide automatiquement par une subvention de 25 % les contrats de recherche passés par les P.M.I. avec des laboratoires agréés. La prime à l'innovation bénéficie dans le budget d'un crédit de 40 millions de francs (en autorisations de programme).

A l'occasion de la préparation du Plan de deux ans, le mécanisme de la prime à l'innovation fait d'ailleurs l'objet d'un réexamen, portant sur son taux, qu'il est envisagé de relever, et sur son extension aux entreprises de plus de 2.000 personnes.

C. — Les sciences humaines et sociales.

Nous avons déjà attiré l'attention sur la nécessité de veiller à ce que la progression des crédits affectés à la recherche fondamentale aille de pair avec celle des programmes technologiques.

Dans les programmes technologiques, la présence de recherches sur les conditions de travail, visant à améliorer la vie quotidienne des travailleurs, répond à un véritable besoin, et est donc parfaitement justifiée.

Mais dans ce domaine, comme en d'autres, ces recherches appliquées devront s'appuyer sur un important effort de la recherche fondamentale en sciences humaines et sociales.

Ces disciplines permettent — dans la diversité de leurs approches — d'approfondir la connaissance des sociétés, de leurs histoires, de leurs discours, de leurs représentations, des structures du pouvoir et des formes du savoir. Elles permettent la réflexion de la société sur elle-même, la critique des organisations sociales, quelles qu'elles soient.

Les précédents gouvernements ont cherché, par divers moyens, à restreindre durant les années passées, la place de ces disciplines dans les organismes d'enseignement et de recherche. Le nouveau Gouvernement et la nouvelle politique souhaitent — au contraire — donner aux individus et groupes les moyens d'exercer cette réflexion critique sans laquelle il n'y a pas de formation ni de recherche dignes de ce nom. Le développement des sciences humaines et sociales en donnera les moyens. C'est pourquoi il est nécessaire que les crédits et les postes affectés à ces recherches soient à la mesure de ces exigences, dès 1982 et pour les prochaines années.

*
* *

M. Jean-Pierre Chevènement déclarait, il y a dix-huit mois, à la tribune de l'Assemblée nationale :

« Troisième et dernier thème : les sciences sociales. L'essor des sciences de la société est à nos yeux une chose tout à fait essentielle. La liberté et le droit de réfléchir sur les mécanismes sociaux devraient être une des revendications majeures de notre temps. La recherche dans les disciplines sociales doit, en effet, jouer un rôle fondamental dans l'informatoin et la réflexion de la société sur elle-même. »

« Pour le Gouvernement, le but est d'enfermer la recherche sociale dans des domaines suffisamment généraux ou dans des créneaux suffisamment étroits pour rendre, au fond, ces recherches inoffensives.

« Il s'agit d'éviter que ne puissent être mises en cause les structures existantes de pouvoir. Il s'agit d'éviter que ne soient éclairés les effets cachés des politiques sociales actuellement menées. Pour obtenir la domestication des sciences sociales, il faut décréter que la recherche ne peut y être que temporaire. Il s'agit en effet d'éviter que certains domaines ne soient trop mis à jour ; seules une analyse superficielle sur un champ assez large ou une analyse approfondie sur un domaine très limité ne peuvent être à vos yeux politiquement dangereuses.

« Les sciences sociales restent encore subversives dans des sociétés dites laïques qui paraissent avoir définitivement abandonné aux chercheurs l'étude de la nature ou des phénomènes physico-chimiques mais qui entendent garder un contrôle partiel ou total sur l'étude des faits sociaux.

« C'est que les sciences sociales, encore une fois, dévoilent les mécanismes de pouvoir et l'existence d'inégalités dans les sociétés qui se disent démocratiques comme jadis les physiciens et mathématiciens dévoilaient les mécanismes de fonctionnement d'une nature que l'on voulait une création de Dieu. Les sciences sociales courent toujours le risque soit d'être subordonnées à l'idéologie officielle, comme dans les sociétés totalitaires, soit d'être récupérées par l'idéologie dominante ou asphyxiées financièrement, comme c'est largement le cas en France. »

Le Rapporteur sur la recherche avait trop bien dénoncé le double péril auquel sont exposées les sciences sociales pour que le Ministre qu'il est devenu ne soit pas au-dessus de tout soupçon à cet égard.

4. UNE NOUVELLE INFORMATION

A. — Un bilan négatif.

La commission chargée d'établir le bilan de la situation de la France au début du présent septennat n'a pas manqué d'examiner l'état de la recherche et de la technologie en mai 1981 et de faire la balance des forces et des faiblesses à l'issue d'une décennie de vaches maigres.

Les rapporteurs partent d'un constat : l'investissement de la France en recherche et développement stagne depuis 1969, si l'on excepte le précédent budget, qui fut moins mauvais. La réduction des crédits de la recherche publique résultait d'une stratégie : il s'agissait d'inciter les entreprises à consacrer à la recherche et développement une part plus importante de leurs propres ressources. Cette stratégie a rencontré un double échec. En premier lieu, si la part du secteur privé dans le financement de la recherche a légèrement augmenté, seules quelques firmes de pointe en sont les responsables et l'intégration de la recherche et développement dans la stratégie des entreprises demeure un fait exceptionnel. En second lieu, l'indigence des crédits destinés à la recherche publique, à la recherche universitaire et au C.N.R.S. en a diminué l'efficacité. D'où chez les chercheurs un sentiment de frustration, suscitant en chaîne corporatisme et isolement du monde de la production.

La commission a tenté de démonter les mécanismes du blocage. L'un d'entre eux réside dans la séparation entre grandes écoles et Université. Les premières ont des relations étroites avec l'Administration et les entreprises, mais elles font souvent trop peu de recherche. La seconde en fait, mais ses liens avec l'extérieur sont trop faibles. Les Français sont formés dans un univers où la recherche est déconnectée de la vie pratique. La culture technique des Français est souvent aussi médiocre que leur culture économique.

La commission reproche aux responsables de la politique de recherche d'avoir méprisé la concertation et d'avoir imposé aux organismes de recherche une succession de réformes superficielles et inefficaces. C'est le cas des réformes décidées à la suite des audits demandés par le dernier secrétaire d'Etat à la Recherche.

Le bilan est sévère, même si malgré tout la qualité de la recherche fondamentale française demeure, en proportion, supérieure aux crédits dont elle dispose grâce à un certain nombre d'équipes de talent. Le rapport révèle plus nettement l'insuffisance des réformes de la décennie écoulée qu'il ne critique leur orientation.

L'insuffisance de la recherche et développement française n'est pas imputable, selon les rapporteurs, au trop faible niveau du pourcentage de la P.I.B. consacré à la recherche, pourcentage qu'il s'agirait d'aligner sur un modèle américain ou japonais.

La commission a pris le parti de ne pas entrer dans l'opposition entre recherche fondamentale et recherche appliquée ou entre recherche publique et recherche privée. Elle juge plus utile d'attirer l'attention sur les mécanismes de l'innovation, qui résulte rarement de manière directe de la recherche, mais ne peut naître que dans l'environnement qu'elle crée. Il faut en déduire qu'il n'est pas urgent d'injecter massivement de l'argent dans les institutions de recherche telles qu'elles existent, mais qu'il est nécessaire de « modifier mentalités et structures » pour permettre « *un renouveau de la culture technique qui devrait impérieusement apparaître comme une priorité nationale pour les vingt années à venir* ».

Sur les moyens d'y parvenir, la commission est plus discrète : ce n'était d'ailleurs pas son mandat.

Trois lignes de rupture apparaissent entre le passé critiqué et l'avenir souhaité :

— une politique du personnel pour lutter contre l'isolement de la recherche ;

— des relations Administration-entreprises qui suppriment les tutelles inutiles et organisent la concurrence au bon endroit, c'est-à-dire au niveau de la production et non à celui de la recherche ;

— une multiplication des canaux de l'information scientifique et technique pour mettre la population française à même de comprendre le mouvement des sciences et des techniques.

B. — Les sciences, leur histoire et l'enseignement.

La situation est très décevante. Jusqu'à une date récente, rien n'a été fait pour donner à l'histoire des sciences, dès le secondaire, une place digne d'elle. M. Georges Canguilhem, directeur de l'Institut d'histoire des sciences et des techniques de l'université de Paris, notait déjà il y a vingt-cinq ans qu'en préférant les oraisons funèbres de Bossuet aux éloges prononcés par Fontenelle en hommage aux savants de l'Académie des sciences pendant la première moitié du XVIII^e siècle, les recueils de morceaux choisis scolaires avaient

manqué une belle occasion de réconcilier la littérature et la science, à travers les écrits du plus grand vulgarisateur scientifique qu'ait connu notre littérature (1).

Mais, la prédominance du « culturel », étroitement entendu, se perpétue jusque dans les ouvrages les plus récents. Dans un article de novembre 1981 de la revue « Etudes », M. Jacques Dhombres, directeur de l'I.R.E.M. de Nantes, montre que historiens et auteurs de manuels, quand ils ne font pas le silence sur les controverses scientifiques du XIX^e siècle, par exemple, les expédient en quelques lignes, esquivant toute description un peu précise de la méthodologie scientifique. Au mieux, on tombe sur quelques pages écrites au galop, au pire sur une pure et simple nomenclature. Les textes originaux desquels il faut partir pour élaborer une synthèse manquent dans les bibliothèques des lycées, voire des universités. La « géométrie » de Descartes est introuvable en librairie, alors que les Anglo-Saxons disposent en livre de poche d'un fac-similé de ce texte, avec traduction et commentaires en anglais. M. Dhombres propose comme une tâche urgente à l'édition française la mise à la disposition d'un large public de grands textes scientifiques.

Quelques progrès peuvent être relevés ces dernières années : création d'une option histoire des sciences dans les deux premières années des facultés des sciences ; naissance en 1980 de la société française d'histoire des sciences et des techniques. Mais il reste beaucoup à faire pour insérer l'histoire des sciences dans l'histoire générale.

Cela vaut aussi pour les sciences humaines et sociales dont la place dans notre système éducatif — et notamment dans l'enseignement secondaire — n'est pas à la mesure de leur importance dans le champ de la culture et de la connaissance contemporaine. Cela n'est d'ailleurs pas un hasard, puisque les derniers ministres de l'Education et des Universités se sont employés à diminuer la place des enseignements (comme des recherches), dans les disciplines qui permettent de décrire les faits sociaux et de mener à leur égard des réflexions critiques.

De même il est nécessaire de continuer à réfléchir sur les postulats, les conditions d'existence, de la connaissance et de la science, sur cette archéologie des sciences humaines, notamment, dont Michel Foucault a posé les bases.

(1) « Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, de 1699 à 1740, Fontenelle a composé durant cette période soixante-neuf éloges, ceux de tous les académiciens décédés dans l'intervalle, à l'exception de trois. La tradition de notre enseignement veut que les *Oraisons funèbres* des Grands du XVII^e siècle aient leur place indiquée dans les textes d'explication française, alors que les *Eloges* des Savants du XVIII^e siècle n'en aient aucune (*). »

(*) Georges Canguilhem « Fontenelle, philosophe et historien des sciences » in *Etudes d'histoire et de philosophie des sciences*, Paris, 1975, p. 56.

C. — Les crédits d'information.

Dans le budget de la Recherche, les crédits pour l'information scientifique et technique augmentent très notablement.

Ces crédits sont destinés à la constitution et au développement des banques de données, à la diffusion de la connaissance et à l'information.

La Mission interministérielle de l'information scientifique et technique (M.I.D.I.S.T.) bénéficiera en 1982 de 70 millions de francs contre 50,6 millions de francs en 1981. La progression est de + 38 %.

D. — Le français, langue scientifique.

Oui, la langue française fait partie de notre patrimoine et il vaut la peine de la défendre et d'y consacrer beaucoup de peine et d'argent. Oui, l'utilisation du français dans les colloques, les congrès, les publications scientifiques est une grande affaire, et le « français ne survivra pas s'il ne reste pas une langue de la science et de la technologie (1) ». Oui, le déclin du français tient en partie aux « mauvaises habitudes, au snobisme, à la facilité » (1). Oui, on croirait davantage au caractère inexorable de l'effacement de notre langue, « comme à la limite de la mer un visage de sable », si son déclin dans les sciences n'avait été précédé ou accompagné d'un retrait dans d'autres secteurs où les motifs techniques n'ont pu jouer, du moins directement : le secteur diplomatique par exemple (2). En vérité notre langue recule sur tous les fronts.

Mais tous ces « oui » ne font pas une politique.

Le ministre de la Recherche et de la Technologie est décidé à soutenir la cause du français comme langue de communication scientifique. Il l'a dit avec beaucoup d'énergie au colloque sur « l'avenir du français dans les publications et communications scientifiques et techniques » réuni à Montréal du 1^{er} au 3 novembre. « Cela coûtera cher ? Certes ! Mais la construction d'une force de dissuasion a coûté incomparablement plus cher que ne coûtera, tout aussi

(1) M. Jean-Pierre Chevènement devant la commission des Affaires culturelles, familiales et sociales le 28 octobre 1981.

(2) Voir à ce sujet le rapport du Haut Comité pour la langue française pour l'année 1977.

vitale pour tous les peuples francophones, une grande politique du français. En tout cas, nous y sommes résolus. »

Cette résolution s'était déjà traduite, avant Montréal, par la circulaire du 23 septembre, dans laquelle M. Chevènement avertisait que son Ministère ne soutiendrait plus techniquement ou financièrement « l'organisation en France de manifestations internationales qui seraient annoncées et qui se dérouleraient exclusivement en langues étrangères » (1).

Il faut toutefois faire observer à ce sujet qu'en matière linguistique le volontarisme a toujours été voué à l'échec : des siècles d'expérience le démontrent. Ce n'est pas une politique gouvernementale ou administrative de la langue qui érodera le moins du monde la situation de langue dominante de l'anglais. Au colloque de Montréal, M. Alfred Kastler, prix Nobel de physique, s'est déclaré défavorable « à des mesures de conservatisme de forme coercitive, des consignes gouvernementales qui sont inopérantes pour freiner une évolution ». Aucun linguiste ne le contredira ; la langue, elle non plus, ne se commande pas par décret (2).

(1) Dans une lettre en date du 22 septembre 1981 envoyée à tous les responsables d'organismes de recherche, le ministre de la Recherche et de la Technologie donne les directives suivantes pour promouvoir l'emploi du français dans les congrès et les colloques.

« ... Je vous demande :

« 1. De veiller à ce que les chercheurs placés sous votre autorité emploient systématiquement le français dans les diverses rencontres auxquelles ils sont conviés en France ou dans les pays francophones, en demandant, si besoin est, aux organismes de fournir les services de traduction et d'interprétariat nécessaires.

« 2. D'inciter ceux de vos collaborateurs qui publient leurs travaux à le faire en français ou tout le moins sous une forme bilingue lorsque la large diffusion de ces travaux l'impose. Je souhaite que les plus éminents donnent eux-mêmes l'exemple. Il convient également que les systèmes d'évaluation de la recherche et de notation des chercheurs cessent de ne prendre en compte que les articles publiés en anglais.

« 3. De prendre toutes dispositions pour qu'à dater du 1^{er} janvier 1981 tous les congrès, rencontres et colloques internationaux organisés en France directement par vous ou par les établissements dépendant de votre autorité, soient équipés — si l'usage de l'anglais s'avère nécessaire — d'un système efficace de traduction simultanée ou d'interprétariat permettant aux participants français et francophones de s'exprimer dans notre langue tant dans les débats que dans les documents écrits diffusés à l'occasion de ces manifestations.

« La D.G.R.S.T. veillera à faciliter la mise en œuvre des institutions qui précèdent. Il ne me sera plus possible dans ces conditions d'accorder un soutien technique ou financier à l'organisation en France de manifestations internationales qui seraient annoncées et qui se dérouleraient exclusivement en langue étrangère. »

(2) Il existe, certes, un petit recueil, sous couverture lilas, de ces décrets : la brochure n° 1468 *Langue française, textes législatifs et réglementaires* qui, entre autres directives, propose à la bonne volonté des sujets parlants une liste de substituts à utiliser obligatoirement ou par préférence à la place des termes techniques anglais ordinairement usités. On relève ainsi de 1970 à 1979 la création par arrêté de quatorze commissions de terminologie qui régissent le vocabulaire de l'audiovisuel, des techniques spatiales, des techniques nucléaires, des transports, le vocabulaire pétrolier, etc. Les substituts imposés, dans d'autres cas recommandés, sont astucieux, ingénieux, ils avaient souvent tout pour réussir, mais ils n'ont pas réussi, « Bipasse » n'a pas supplanté « by pass », ni « gros porteur », « jumbo jet », ni « transbordeur », « car ferry ». Craquage était sans doute trop proche de « cracking » pour être ressenti comme nécessaire, etc.

C'est pourquoi, tout en approuvant la volonté du ministre de la Recherche de soutenir la cause du français comme langue de communication scientifique on peut penser que, pour être efficace, une telle politique doit s'appuyer — plutôt que sur des mesures restrictives au sujet de l'emploi des langues étrangères — sur une aide financière et un effort de promotion particulièrement importants pour la création et le soutien de publications scientifiques de haut niveau en langue française.

5. POUR UN NOUVEAU RAPPORT AU POUVOIR

A. — Science et pouvoir.

Les événements qui se sont récemment produits au sein du C.N.R.S. montrent la nécessité d'une réflexion approfondie sur les structures de cet organisme, ses rapports avec le pouvoir politique, et les modalités des prises de décision, aux différents niveaux, en matière de recherche.

La démocratie consiste d'abord dans le refus des appropriations.

Cela signifie que la politique n'appartient pas seulement aux hommes politiques ; ni l'enseignement aux enseignants ; ni l'Administration — on voudrait du moins l'espérer — aux fonctionnaires.

Pas davantage la recherche n'est-elle le bien exclusif des chercheurs. Il va de soi qu'elle ne peut se développer sans eux, mais elle ne peut être l'affaire des seuls chercheurs.

C'est dire qu'« une politique de la recherche » est légitime, nécessaire — et qu'elle relève du pouvoir politique, même si elle doit être définie en étroite concertation avec les personnels concernés et l'ensemble des partenaires intéressés.

En même temps l'aspiration des scientifiques à l'autonomie, à l'indépendance, dans la conduite et l'organisation de leurs recherches est également légitime et nécessaire.

La future réforme du C.N.R.S. devra être commandée par le souci de trouver un équilibre entre ces deux exigences qu'il faut l'une et l'autre prendre en compte. On ne trouvera ce point d'équilibre qu'après concertation et réflexion : tel est le sens de la mission confiée à MM. Frejacques et Payan.

La volonté de mener cette réflexion et cette concertation sur les structures de la recherche, son rapport au pouvoir, et l'exercice du pouvoir au sein des organismes de recherche — les colloques régionaux et national en sont l'illustration — tranchent avec l'autoritarisme qui fut naguère celui de Mme Saunier-Seïté.

B. — Les colloques régionaux et national.

Dès son entrée en fonctions, le nouveau ministre de la Recherche et de la Technologie a commencé une consultation à trois étages pour définir une nouvelle politique de la recherche. Au premier niveau, une commission d'experts sous la direction de François Gros, directeur de l'Institut Pasteur, rédige un rapport préliminaire pour orienter le débat. Au second niveau, des assises régionales tenues en octobre et novembre permettent aux chercheurs, aux institutions de recherche, aux partenaires sociaux de s'exprimer sur un schéma d'orientation (1). Au troisième niveau, en janvier 1982, un grand colloque national tire les conclusions des rencontres antérieures, définit des priorités qui serviront à préparer une loi-programme, dont le Parlement discutera en avril suivant.

L'intention d'instaurer une véritable discussion publique, une *prise de parole* sur la recherche, n'est pas contestable, et doit être hautement approuvée. Les écueils de ce type d'entreprise sont bien connus. L'un d'entre eux est que la parole soit monopolisée par les tenants des pouvoirs institutionnels en la matière : quelques colloques régionaux semblent n'y avoir pas échappé.

Mais ces colloques auront le mérite de relancer un débat sur la recherche dans notre pays. Il sera bien sûr nécessaire qu'il ne soit que le point de départ de processus de concertation qui devront se prolonger, notamment dans le cadre de la préparation de la loi de programmation, des lois de finances et de la partie recherche des plans.

C. — La planification.

La recherche sous le précédent septennat n'a pas été épargnée par le processus de dépérissement de la planification qui a atteint tous les secteurs des activités nationales.

La recherche se vit d'abord fixer comme objectif par le conseil de planification de février 1975 « *le rattrapage progressif de l'effort effectué par des pays d'importance comparable* ». Au moins cela permettait-il de mesurer le montant des dotations et leur croissance comparée. Ce repère modeste a été abandonné, en fin de parcours.

(1) Les thèmes proposés à la méditation des régions sont regroupés en six chapitres : 1. recherche, culture, technologie et société ; 2. grands équipements ; 3. contribution de la recherche à la sortie de la crise ; 4. hommes et structures ; 5. partenaires du choix ; 6. moyens à mettre en œuvre.

En même temps qu'était supprimée la Commission de la recherche pour la préparation du VIII^e Plan, l'année 1979 voyait l'annonce des orientations d'un « plan décennal de la recherche ». Ce qui fut baptisé ainsi ne fut en réalité que l'habillage d'un choix de créneaux.

M. Chevènement, lorsqu'il était rapporteur spécial du budget de la Recherche devant la commission des Finances, avait fait adopter par celle-ci l'observation suivante :

« La commission des Finances demande une loi de programmation de la recherche comportant l'indication sur une période de cinq ans des autorisations de programme et des crédits de paiement propres à porter les crédits de la recherche publique à un niveau comparable à celui des principaux pays étrangers. »

Cette loi de programmation, le ministre de la Recherche, à peine installé, en a annoncé la mise en chantier. La loi d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique de la France sera présentée au Parlement au printemps de 1982 et portera sur les années 1982 à 1985.

Deux préoccupations principales commandent sa préparation.

La première, de nature politique, résulte de la volonté de rendre aux activités de recherche et de développement technologique la place qui leur revient dans le progrès économique et social du pays. Le projet soumis au Parlement abordera les principaux aspects qui caractérisent la recherche :

- organisation générale de la recherche et de la technologie aux plans international, national et régional ;
- équilibres entre les différents types de recherche (fondamentale, appliquée, etc.) ;
- recherche industrielle et valorisation de la recherche ;
- organismes de recherche et leur structure ;
- culture technologique, information scientifique et technique.

La seconde préoccupation est de nature financière : l'objectif est d'inscrire dans la loi pour la période 1982-1985 un schéma d'évolution qui permettra à la dépense nationale de recherche et de développement d'atteindre en 1985 une proportion de 2,5 % de la P.I.B. Un cadrage financier précisera les lignes principales de la programmation des crédits publics de la recherche.

La préparation de la loi devra prendre en compte les conclusions du colloque national de la recherche (13-16 janvier 1980) qui fera lui-même la synthèse des assises régionales qui l'ont précédé. Six grands thèmes ont été définis :

- recherche, technologie et société ;
- grands équilibres et domaines-clés ;
- un élément moteur pour sortir de la crise ;
- les hommes et les structures ;
- les partenaires du choix ;
- les moyens à mettre en œuvre.

La préparation de la loi de programme pourra bénéficier des travaux effectués pour la préparation du Plan de deux ans, où les aspects financiers ont été largement pris en compte.



Tel est l'ordonnancement théorique, la maquette idéale de la programmation. Les contraintes du calendrier risquent cependant de mettre quelque peu à mal le déroulement harmonieux des étapes qui viennent d'être décrites.

Le Gouvernement souhaite en effet que le projet de loi de programmation soit discuté par le Parlement dès la rentrée parlementaire d'avril 1982, afin que la loi puisse entrer en vigueur avant que ne soit adopté le projet de loi de finances pour 1983, et qu'elle planifie trois années, ce qui est bien un minimum en matière de planification. Mais le terme d'avril rétroagit sur les étapes précédentes :

1. Les assises régionales ont dû être organisées avec une certaine précipitation.

2. La loi sera envoyée au Conseil économique et social dès la fin février 1982. Il faudra pourtant y intégrer les conclusions du colloque national de janvier.

3. La loi de programmation sera précédée par le vote d'un plan intérimaire de deux ans qui sera soumis au Parlement début décembre prochain. Une bonne liaison entre les deux programmations et entre les deux Ministres d'Etat est donc nécessaire. Selon M. Chevènement devant la Commission, « il y a un Gouvernement et pas deux, et par conséquent il y a une étroite connexion, une étroite relation entre l'élaboration des travaux du plan intérimaire et l'élaboration de la loi d'orientation et de programmation. C'est un bon document de base pour quiconque veut réfléchir à la perspective d'ensemble, et ce document pose en particulier les problèmes des méthodes d'incitation qui seront utilisées pour développer la recherche industrielle ».

Les informations recueillies par ailleurs par le Rapporteur confirment l'exactitude de cette appréciation sur la qualité de la liaison entre les deux ministères et les deux plans. La bonne

volonté des deux parties ne signifie pas cependant que la cohérence sera forcément aisée à obtenir.

D. — La politique régionale.

La décentralisation des centres de recherche n'est pas une idée neuve en France. Elle avait été un des volets de la politique de localisation des activités définie par les gouvernements précédents, en vue d'une meilleure répartition du potentiel de recherche sur le territoire national.

L'action a été orientée essentiellement vers le renforcement des grands pôles régionaux de recherche et vers des actions spécifiques conduites par la D.G.R.S.T. en liaison avec les établissements publics régionaux.

Certaines régions ont pris un poids spécifique important, notamment la région Rhône-Alpes. De nombreuses activités de recherche se sont développées sur tout le territoire.

Au total, cependant, les résultats ont été limités. Sa mise en œuvre n'a pu surmonter les difficultés tenant d'abord à la nature des investissements en cause — coût élevé des infrastructures et programmation budgétaire pluriannuelle — et, d'autre part, aux hommes eux-mêmes : difficulté d'insertion des équipes dans le nouvel environnement scientifique, insuffisante mobilité des chercheurs, insuffisant accompagnement de postes d'I.T.A., statut des conjoints.

Les effets de l'action poursuivie se sont essentiellement fait sentir dans les secteurs de la recherche médicale et biologique et de l'agronomie, et dans quelques villes (Orléans, Lyon, Marseille, Toulouse, Grenoble et Montpellier).

On ne saurait donc dire que la tendance qui, dans les décennies passées, a polarisé la plupart des établissements de recherche dans la région parisienne soit réellement renversée. Les instruments nouveaux dont le Gouvernement s'est doté ou va se doter grâce à sa politique de décentralisation peuvent contribuer à ce renversement, à condition cependant que des objectifs soient clairement fixés. Il importe que soient définies les compétences des conseils régionaux en matière de politique de recherche. Ce n'est pas encore le cas. Voici la réponse du ministre de la Technologie et de Recherche à une question du Rapporteur sur ce point :

« Compte tenu des expériences déjà menées dans certaines régions et tout en rappelant que, dans ce domaine, il est particulièrement important que les actions propres des régions s'inscrivent dans les orientations de la politique nationale, il apparaît d'ores et

déjà possible d'indiquer que les régions auront plus particulièrement vocation à engager des actions dans les domaines notamment de l'animation culturelle et de la diffusion de la culture technique, de la valorisation de certains résultats par le lancement de programmes d'intérêt régional associant les secteurs amont et aval, ou bien encore de la mise en place de certains moyens collectifs de recherche et du soutien à toute forme de regroupement ou de découloisonnement d'équipes. »

Il est clair qu'un « régionalisme » de la recherche n'est pas souhaitable, en ce sens que nombre de recherches dites fondamentales n'ont pas — par nature — un caractère régional : on peut — a priori — mener en tout lieu les mêmes recherches en mathématiques. En revanche, une répartition équilibrée de l'ensemble du potentiel de recherche fondamentale sur l'ensemble du territoire est — elle — tout à fait souhaitable. C'est l'un des enjeux de la planification en matière de recherche.

Elle est d'autant plus souhaitable que la répartition des moyens de recherche fondamentale doit aller de pair avec celle des moyens de recherche appliquée ou de développement technologique qui, eux, peuvent et doivent être en rapport direct avec les réalités régionales (aux niveaux économique, industriel, agricole, social, culturel, etc.). Les mouvements d'aller et retour entre « recherche fondamentale », d'une part, « recherche appliquée » et « développement technologique » d'autre part, sont en effet utiles aux secondes, bien sûr, mais aussi à la première, même si on l'affirme moins souvent.

Mais il est aussi de nombreuses recherches et de nombreux aspects de la recherche qui ont, par nature, un caractère régional. C'est souvent le cas dans les sciences humaines et sociales — mais aussi dans bien d'autres domaines. Il est également, dans chaque région, des besoins, des demandes en matière de recherche qui peuvent revêtir un caractère plus ou moins spécifique. Enfin, il est légitime et il est même nécessaire que dans le cadre des plans nationaux s'exprime au niveau de chaque région la volonté de développer plus particulièrement telle ou telle forme, tel ou tel aspect de la recherche.

Tout cela plaide en faveur de la mise en œuvre de véritables « politiques régionales de la recherche ».

A cet égard, l'organisation des assises régionales de la recherche avant les assises nationales qui auront lieu en janvier est un fait positif. En raison des délais impartis, la réflexion ouverte par ces assises régionales n'a pu être menée à son terme dans la plupart des cas. Cet effort de réflexion doit être poursuivi et se concrétiser par la mise en place d'une structure consultative placée aux côtés du conseil régional qui devra se prononcer à l'avenir — notamment lors de la préparation des plans national et régionaux — sur une politique régionale de la recherche.

Si les conseils régionaux — comme d'ailleurs l'Assemblée nationale — doivent pouvoir s'appuyer sur des comités consultatifs compétents, des moyens d'expertise ou d'évaluation efficaces, il est en effet nécessaire que les décisions leur reviennent en définitive. La politique régionale de la recherche doit être partie intégrante de la politique régionale tout court.

E. — Anti-science et scientisme.

« Au plus noir de la crise, la recherche devrait être pour le pays une planche de salut. »

M. Jean-Pierre Chevènement a prononcé cette phrase lors du débat sur la recherche, non conclu par un vote, qui a eu lieu à l'Assemblée nationale, le 30 mai 1980. La confiance en la recherche qui s'exprime dans ce texte explique la vigilance de son auteur à l'égard de ceux qui prennent leurs distances avec certaines de ses finalités.

Le ministre de la Recherche et de la Technologie aime à parler de la nécessité et de l'actualité de la lutte contre ce qu'il nomme un « nouvel obscurantisme ». Son audition devant la Commission en a apporté un nouveau témoignage : *« M. Pinard, le député de Besançon, a parlé à juste titre de l'état d'esprit qui prévaut trop souvent, de cette espèce de panique devant la science ou de cette méfiance qui existe également chez les travailleurs qui craignent que la recherche ne les prive de travail. Je crois qu'il faut dire très franchement que c'est l'inverse qui va se produire. Il faut lutter (...) contre cet esprit d'obscurantisme moderne qui fait que la science, qui était autrefois considérée comme devant apporter le bonheur à l'humanité, serait aujourd'hui la source de tous les méfaits. Ce n'est pas vrai, et finalement la science peut être utilisée de différentes manières, mais par elle-même, la connaissance n'est pas néfaste, au contraire. Il faut réhabiliter les valeurs de la connaissance. »*

Ces propos doivent, bien entendu, être approuvés. On se demandera toutefois si le péril qu'ils dénoncent n'est pas un peu surestimé. Les analyses sociologiques et les sondages ne révèlent guère dans notre société la présence d'une panique devant la science, ni même d'une réelle croyance aux effets dévastateurs pour l'emploi des avancées de la technologie. Rarement les valeurs de la connaissance auront été cotées aussi haut, auront tenu autant de place dans le débat politique, les programmes, les plans.

Le discours contre l'obscurantisme est exposé à deux tentations. La première est celle du scientisme : la science a réponse à tout,

elle tient ou tiendra toutes les promesses, y compris celle de l'« avenir radieux », faites aux hommes par les religions, les philosophies, les prophètes politiques et sociaux. La seconde tentation est celle du détournement politique : sera accusé de manquer à la révérence due aux progrès de la science quiconque refusera d'adhérer sans réserve ou sans précaution aux perspectives de développement illimité de certaines technologies. Le discours anti-obscurantiste deviendra alors l'alibi de ceux qui veulent imposer leur logique productiviste ou leur enthousiasme pour le « tout nucléaire ».

Ou bien on taxera d'attitude « anti-scientifique » ceux qui développeront une autre idée de la science ou d'autres pratiques scientifiques.

C'est pourquoi on pourrait suggérer qu'il serait utile de joindre aux anathèmes — justifiés — contre le refus de la science, quelques interrogations quant aux risques de résurgence du scientisme ou de réapparition — ici et là — des idéologies positivistes.

CONCLUSION

En conclusion, ce projet de budget pour 1982 est marqué par une progression significative des crédits publics affectés à la recherche. Il témoigne d'une volonté incontestable de mettre en œuvre une grande politique de recherche. Cette volonté s'accompagne d'un effort de réflexion très large sur les finalités, les moyens et les structures de la recherche et du développement technologique dans notre pays. C'est pourquoi votre Rapporteur vous propose d'émettre un *avis favorable* à l'adoption de ce budget.

EXAMEN EN COMMISSION

A. — Audition du ministre de la Recherche.

Votre commission des Affaires culturelles, familiales et sociales s'est réunie sous la présidence de M. Claude Evin, président, pour procéder à l'audition de M. Jean-Pierre Chevènement, ministre d'Etat, ministre de la Recherche et de la Technologie.

Le budget proprement dit du Ministère, a indiqué le Ministre, s'élève à 20 milliards de francs, soit un peu plus des trois quarts du budget civil de la Recherche, y compris les programmes de développement technologique (25,4 milliards de francs au total).

Pour apprécier la dépense nationale de recherche (80 milliards de francs 1982), il convient de prendre en compte, d'une part, les salaires des enseignants chercheurs, les dépenses des télécommunications et la recherche militaire et, d'autre part, la recherche collective (environ 26 milliards de francs).

Alors que la dépense nationale de recherche représentait, en 1967, 2,2 % du P.I.B., elle ne s'élève plus actuellement qu'à 1,8 %, ce qui place la France derrière les Etats-Unis (2,4 %), le Japon (2,2 %), la Grande-Bretagne et la R.F.A. L'objectif du Gouvernement est de porter notre effort de recherche à 2,5 % en 1985.

M. Chevènement a évoqué la préparation du projet de loi de programmation et d'orientation de la recherche, que le Parlement examinera à la session de printemps 1982. L'élaboration du projet sera précédée de la tenue, en janvier 1982, d'un colloque national, préparé par des colloques régionaux sur la recherche et la technologie, qui ont lieu actuellement.

Les crédits du projet de budget pour 1982 progressent de 30 % par rapport à 1981, les autorisations de programme augmentant de 32 % et les crédits de paiement de 15 % seulement.

La priorité accordée à l'emploi se traduira par la création de 1.700 emplois dont une moitié pour les postes de chercheurs et l'autre pour les postes d'I.T.A. (ingénieurs, techniciens et administratifs).

Outre cette action en faveur des personnels qui permettra la restauration des moyens de travail des équipes, des efforts seront menés en faveur des grands équipements.

Dans l'attente de la définition de secteurs prioritaires, six missions d'étude ont été créées :

- biotechnologie ;
- utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies nouvelles ;
- filière électronique ;
- robotique ;
- recherche, emploi et amélioration des conditions de travail ;
- coopération scientifique et technique avec les pays en développement.

Par ailleurs, des efforts seront menés :

- pour faire pénétrer la recherche dans les domaines où elle était absente ou délaissée et notamment dans les industries traditionnelles ;
- pour mieux valoriser le potentiel de recherche par l'intermédiaire notamment des P.M.I., des entreprises nationales et de l'A.N.V.A.R. ;
- pour développer l'information scientifique et technique.

*
* *

Un débat a suivi l'exposé du Ministre.

Les questions suivantes ont notamment été abordées :

— Par **M. Jean-Pierre Sueur**, rapporteur pour avis, qui s'est félicité de la mise en œuvre, pour la première fois, d'une véritable politique de la recherche, et notamment d'une politique à long terme, conformément aux engagements pris par le Président de la République :

- la procédure d'élaboration de la loi de programme sur la recherche, et les suites données aux colloques régionaux. On peut redouter sur ce point une certaine insatisfaction des mouvements syndicaux ;
- l'articulation de l'action du ministère et du projet de programmation avec le Plan intérimaire de deux ans ;
- les moyens envisagés pour inciter les industries françaises à accentuer leurs efforts de recherche ;
- les relations du ministère de la Recherche et de la Technologie avec le ministère de l'Education nationale ;
- la revalorisation des crédits de paiement, que le Ministre lui-même estime insuffisants ;

- la répartition de 300 emplois qui n'ont pas encore fait l'objet d'affectations précises ;
- le montant des allocations de recherche, que le budget n'augmente guère ;
- la nécessité de développer la recherche sur les conditions de travail (sur les effets du bruit par exemple) ;
- les énergies nouvelles ;
- la politique de coopération du Ministère ;
- la recherche agro-alimentaire, développement agricole.

— **Par M. Louis Lareng** : l'avenir des pôles régionaux de génie biologique et médical, qui entravent le développement, dans les régions, des maîtrises de sciences et techniques de génie biologique et médical. Les pôles régionaux, jusqu'ici, ont surtout orienté leurs activités vers les grandes écoles, les circuits privés, et le programme. Il importe que l'esprit des assises nationales de la recherche se retrouve dans les pôles régionaux de génie biologique et médical, qui ne doivent plus rester isolés des universités et des travailleurs.

— **Par M. Lucien Couqueberg** : la prise en compte par la recherche de la dimension de l'individu, notamment en matière de techniques sanitaires.

— **Par M. Francisque Perrut** : les mesures envisagées pour assurer une meilleure application de la recherche dans les industries en difficulté, et notamment l'industrie textile.

— **Par M. Jean-Hugues Colonna** : la tenue des assises régionales de la recherche et les modalités envisagées pour mieux associer dans la préparation de ces colloques l'Université et l'établissement public régional.

— **Par M. Jean Giovannelli** :

- le retard de la recherche française en matière de gazéification du charbon ;
- les projets d'une usine marémotrice dans la baie du Mont Saint-Michel ;
- la recherche agro-alimentaire.

— **Par M. Joseph Pinard** :

- l'organisation d'un recensement de tous les animateurs de clubs scientifiques ;
- l'obligation faite aux scientifiques de consacrer dans le cadre de leur service des heures de vulgarisation scientifique afin de cal-

mer l'anxiété de l'opinion devant les progrès de la science, ressentis comme devant supprimer des postes de travail ;

- la priorité accordée à la recherche sur les conditions de travail, afin de permettre aux syndicats d'engager dans de meilleures conditions les discussions sur ce point avec les employeurs.

— Par **M. Bernard Schreiner**, la liaison entre la recherche et la politique industrielle.

— Par **M. Antoine Gissinger** :

- les mesures envisagées pour assurer l'utilisation systématique de la langue française dans les publications scientifiques nationales ;

- la réforme du statut des personnels contractuels de la recherche ;

- la nécessité de développer conjointement recherche fondamentale et recherche appliquée, notamment en matière pharmaceutique ;

- le développement des liens entre l'Université et l'entreprise en matière de recherche.

— Par **M. André Tourné** :

- l'harmonisation des travaux de recherche anticancéreuse ;

- l'utilisation du français dans les publications et les colloques scientifiques nationaux ;

- les mesures envisagées pour développer la recherche dans le domaine de l'énergie solaire ; l'exemple du laboratoire de Perpignan.

— Par **M. Charles Metzinger** :

- l'état de la recherche en matière de lutte contre les pollutions ;

- l'exemple de l'université de Metz comme centre de recherche.

— Par **M. Job Durupt** : la nécessité de vulgariser à l'intention des syndicats les résultats des travaux de recherche menés dans le domaine des conditions de travail, résultats dont très souvent les entreprises n'acceptent pas de tenir compte.

— Par **M. Henry Bayard**, l'état de la recherche française sur les nodules polymétalliques.

Le **Président Claude Evin** s'est inquiété des mesures envisagées en matière de financement des centres techniques industriels, qui se préoccupent de leurs conditions de fonctionnement et de leur avenir.

Répondant aux intervenants, *le Ministre* a notamment précisé que :

— la nécessité de déposer le projet de loi d'orientation sur la recherche au cours de la session de printemps 1982, afin de tenir l'engagement du Président de la République de porter d'ici à 1985 la part du P.N.B. consacrée à la Recherche de 1,8 à 2,5 %, imposait la réunion des assises régionales préparatoires au colloque national dès les mois d'octobre et novembre 1981. Une première esquisse du projet de loi sera disponible avant l'ouverture du colloque national sur la recherche prévue pour janvier prochain ;

— l'articulation avec le Plan intérimaire de deux ans s'est faite par l'intermédiaire de la commission spécialisée sur la recherche présidée par M. Hubert Curien. Il n'y a qu'un Gouvernement ;

— une meilleure liaison entre la recherche et l'industrie passe notamment par le développement des activités de l'A.N.V.A.R. et par une réforme du crédit à l'innovation ;

— le montant des crédits de paiement inscrits dans le projet de budget pour 1982 ne permettra pas, en l'état actuel des choses, de financer tous les projets envisagés. Il appartient dans cette matière au Parlement de faire preuve d'initiative ;

— il convient d'augmenter considérablement les moyens consacrés à la recherche sur les conditions de travail, comme cela se fait déjà notamment en Suède ou en République fédérale allemande. Les crédits prévus à cet effet dans le budget 1982 sont dans un rapport de 1 à 3,5 par rapport à 1981 ;

— la recherche dans le domaine des énergies nouvelles sera développée. Il ne faut pas oublier cependant qu'en l'état actuel des travaux plus de 2 millions d'hectares seraient nécessaires pour assurer 10 % de notre indépendance énergétique ;

— la recherche médicale sera réorientée, notamment vers la lutte contre certaines maladies de la vie quotidienne et contre le vieillissement. Par ailleurs, des efforts seront menés pour développer la recherche sur la lutte contre le cancer, compte tenu des difficultés que comporte ce type de recherche ;

— la gazéification du charbon avait fait l'objet d'accord entre la France et la République fédérale d'Allemagne ;

— des études sont en cours sur l'usine marémotrice de la Rance ;

— des journées sur l'agro-alimentaire se tiendront le 4 décembre 1981 ;

— des efforts devront être entrepris pour réduire la panique et la méfiance obscurantiste devant la science. Il convient de réhabiliter l'esprit scientifique et de prendre en marche le train du progrès ;

— une politique de défense et d'utilisation de la langue française tant dans les publications que les réunions ou colloques scientifiques doit être poursuivie à tout prix. Il faut sauver la langue française, élément essentiel de notre patrimoine ;

— les principes du statut des chercheurs feront l'objet de textes législatifs. Il conviendra par ailleurs de résoudre les problèmes de rémunérations ;

— la politique de la recherche solaire se traduira notamment par l'inauguration prochaine du centre solaire Thémis ;

— le crédit de 60 millions de francs ouvert au titre de la recherche sur les nodules polymétalliques ne constitue que la première tranche d'une politique plus ambitieuse ;

— malgré les rapports contradictoires concernant les centres techniques industriels, il n'est pas question de mettre fin à leur activité. Il conviendra à l'avenir de leur procurer des moyens plus réguliers et d'établir des liens plus étroits avec la recherche. Mais la solution, a conclu le Ministre, n'est pas encore mûre.

B. — Examen de l'avis.

Réunie, sous la présidence de M. Claude Evin, président, la commission des Affaires culturelles, familiales et sociales a examiné les crédits de la Recherche, le vendredi 13 novembre 1981.

Après avoir rappelé que M. Chevènement avait hérité d'une recherche qui, tant dans les organismes publics que dans les entreprises industrielles, avait connu un déclin constant depuis 1970 et particulièrement marqué depuis 1974, *M. Jean-Pierre Sueur* a axé son exposé sur cinq thèmes : un nouveau ministère ; un nouveau budget ; de nouveaux programmes, une nouvelle information ; un nouveau rapport de la recherche au pouvoir.

Pour la première fois, *un ministère* à part entière regroupe la D.G.R.S.T., la D.I.T., la M.I.D.I.S.T., l'A.N.V.A.R. et le C.N.R.S. Bien qu'il n'exerce sur d'autres organismes de recherche qu'une tutelle conjointe avec le ministère de l'Education nationale, et qu'il n'ait pas de droit de regard sur la recherche conduite dans certains ministères techniques ainsi qu'au ministère de la Défense, il pourra définir, enfin, une politique de la recherche qui ose dire son nom.

Le *nouveau budget* civil de la recherche qui atteint 25 milliards de francs connaît une progression considérable de 29,6 %, très supérieure à celle du budget 1981 (+ 16,8 %) pourtant moins mauvais que les budgets précédents. Cette progression intéresse surtout

les programmes de développement technologique dont il faut souhaiter qu'ils bénéficieront d'un effort aussi soutenu au cours des prochaines années. Elle porte sur les autorisations de programme plus que sur les crédits de paiement dont le retard ne pourrait se perpétuer sans risque.

Ce budget est un budget de transition, car le temps a manqué pour faire jouer toute la concertation souhaitable. Il comporte un grand nombre de créations d'emploi, ce qui ne suffira pas, cependant, à combler le retard pris par la France sur les Etats-Unis et l'Allemagne de l'Ouest. Un crédit de 42 millions de francs permettra d'améliorer la situation des I.T.A. dont le statut avait fait l'objet d'un avant-projet retiré, le 4 novembre. La priorité devrait être donnée à la revalorisation des bas salaires. Enfin, la dotation des allocations de recherche ne progresse pas autant qu'on aurait pu l'espérer.

Les nouveaux programmes visent à promouvoir la recherche industrielle et l'innovation technologique. Six missions d'études ont été créées.

Les nationalisations, instruments d'une nouvelle stratégie industrielle, devraient permettre à la France de rattraper son retard en matière de recherche industrielle. Les crédits affectés à la D.I.T. et à l'A.N.V.A.R. progressent de 76 %, passant de 500 à 880 millions de francs. Il reste que la recherche fondamentale doit aller de pair avec l'innovation technologique et que le secteur des sciences sociales et humaines ne doit pas être négligé.

La nouvelle politique de l'information tend à redresser le bilan négatif souligné, notamment, par la commission Bloch-Lainé. La place de l'histoire des sciences a régressé, dans la recherche et dans l'enseignement. Des crédits plus nourris sont donc destinés à l'information scientifique. Par ailleurs, le volontarisme ne suffira pas à restaurer l'usage du français comme langue scientifique si la publication de revues scientifiques françaises de très haut niveau n'est pas financièrement aidée.

Le nouveau rapport de la recherche au pouvoir doit concilier deux exigences : celle de conduire une politique de la recherche définie, après concertation, par le pouvoir politique et celle de donner aux chercheurs l'indépendance à laquelle ils ont droit. Les nouveaux responsables du C.N.R.S. vont s'efforcer d'instaurer un meilleur équilibre entre ces deux exigences, tranchant avec l'autoritarisme de Mme Saunier-Seïté. La volonté de planifier l'évolution de la recherche à partir d'assises nationale et régionale est positive : la loi de programmation sur trois ans devrait tenir compte des résultats de ces colloques et parvenir à une bonne articulation avec le Plan intérimaire de 2 ans et le futur Plan de cinq ans.

En conclusion, M. Sueur a souligné que le danger du retour de l'obscurantisme ne devait pas dissimuler le danger inverse d'une retombée dans le scientisme et le positivisme.

*
* *

La Commission a examiné ensuite les **onze observations** présentées par le Rapporteur.

Elle a d'abord **adopté** quatre observations proposant :

— de supprimer, l'an prochain, la distorsion qui affecte l'évolution des autorisations de programme et celle des crédits de paiement ;

— de faire avancer la recherche fondamentale au même rythme que la recherche technologique ;

— de doter le C.N.R.S. de structures conciliant les responsabilités du pouvoir politique et l'aspiration des scientifiques à l'autonomie et redonnant leur place à toutes les parties prenantes à partir d'une large concertation ;

— de faire un effort particulier en faveur des sciences sociales et de remédier à ses défauts actuels.

Après intervention de *M. Guy Chanfrault et du Rapporteur*, elle a adopté une cinquième observation suggérant de poursuivre la réflexion trop brève des assises régionales en instituant des structures consultatives qui pourraient éclairer les décisions relevant des conseils régionaux.

Sur la sixième observation relative à la coordination entre le ministère de la Recherche et le ministère de l'Education nationale, *M. Jean-Hugues Colonna* est intervenu pour déplorer la dualité entre les universités et les grandes écoles. Il aurait souhaité « réduire cette dualité par le moyen de l'unité de la formation afin de permettre la fertilisation réciproque des différents centres d'intérêt et l'adaptation rapide aux besoins nouveaux ». Ayant fait observer que le problème très difficile de la fusion des grandes écoles et des universités devrait être abordé dans le budget de l'Education nationale, plutôt que dans celui de la Recherche, le Rapporteur a proposé à la Commission qui l'a suivi, de compléter cette observation comme suit : « Elle souhaite également une meilleure articulation des recherches menées dans les universités et dans les grandes écoles. »

La Commission a **adopté** ensuite cinq observations relatives :

— au développement de la géothermie qui ne bénéficie pas du même effort que le solaire ou la biomasse alors qu'elle nécessite de gros investissements ;

— au statut des personnels qui devrait éliminer les inégalités de carrière et remédier, en priorité, aux déclassements ou promotions insuffisantes des I.T.A. et à la revalorisation des bas salaires ;

— à l'accueil dans les universités des associations et sociétés locales de recherche ;

— à la promotion de publications scientifiques de haut niveau en langue française ;

— au renforcement de la coopération scientifique et technique avec le Tiers-Monde, en particulier dans le domaine de la recherche agronomique et agro-alimentaire.

Suivant son Rapporteur, la Commission a donné ensuite **un avis favorable** à l'adoption des crédits de la Recherche.

C. — Observations présentées par la Commission.

1. La Commission a constaté la distorsion existant dans le projet de budget de la Recherche pour 1982 entre la croissance des autorisations de programme et celle, beaucoup plus faible, des crédits de paiement (à l'exception des crédits de paiement des programmes de développement technologique). Elle demande, en conséquence, que dans le prochain budget de la Recherche les crédits de paiement soient à la mesure des autorisations de programme présentes et à venir.

2. La Commission demande que la progression des crédits affectés à la recherche fondamentale aille de pair avec celle des crédits de développement technologique.

3. La Commission estime que la réforme du C.N.R.S. devra être commandée par le souci de trouver un équilibre entre les droits du pouvoir politique de définir et de faire appliquer une politique de la recherche, et la légitime aspiration des scientifiques à l'autonomie dans la conduite de leur recherche. Elle souhaite que la redéfinition des structures du C.N.R.S. s'appuie sur une large concertation et redonne leur place à toutes les parties prenantes qui en avaient été écartées ou dont la place s'était trouvée limitée (en particulier, les représentants des personnels).

4. La Commission souhaite qu'un effort particulier soit fait en faveur des sciences sociales qui — dans la diversité de leurs approches — permettent d'approfondir la connaissance des sociétés, de leurs histoires, de leurs discours, de leurs cultures et de leurs représentations, et de mener une réflexion critique sur les structures sociales, quelles qu'elles soient.

La Commission souhaite que la réflexion engagée sur la recherche en sciences sociales s'efforce de remédier aux défauts qui affectent ce secteur : rigidité des structures, cloisonnement de la recherche, isolement de nombreux chercheurs, dispersion des résultats.

5. La Commission juge positive la décision d'organiser des assises régionales de la recherche avant les assises nationales qui auront lieu en janvier et souhaite que les conclusions de ces assises régionales soient pleinement prises en compte. Elle constate qu'en raison des délais impartis la réflexion ouverte par ces assises régionales n'a pas pu être menée à son terme, dans la plupart des cas. Elle souhaite donc que cet effort de réflexion soit poursuivi et se concrétise par la mise en place d'une structure consultative placée aux côtés du conseil régional qui devra se prononcer à l'avenir — notamment lors de la préparation des plans national et régionaux — sur une politique régionale de la recherche.

6. La Commission souhaite que la coordination entre ministère de la Recherche et de la Technologie et ministère de l'Education nationale soit particulièrement étroite et que, dans le cadre de cette coordination, une réflexion soit engagée en vue d'une refonte des structures et des modalités de la recherche universitaire (et notamment de la thèse d'Etat sanctionnant un effort individuel). Elle souhaite également une meilleure articulation des recherches menées dans les universités et les grandes écoles.

7. La Commission constate que la géothermie ne bénéficie pas dans le budget de 1982 de l'effort global accompli en faveur des énergies nouvelles. Elle demande que les recherches en énergie géothermique soient développées et encouragées par l'Etat, en liaison avec les régions, notamment par un système de prêts à long terme.

8. La Commission demande que le statut des personnels de la recherche soit élaboré après une large concertation avec ces personnels. Elle souhaite que le nouveau statut permette d'éliminer les inégalités de carrière, à diplôme égal, qu'accentuait le précédent, de remédier prioritairement aux déclassements et insuffisances de promotion qui affectent les personnels I.T.A. Elle souhaite que soient revalorisés en priorité les salaires des catégories situées en bas de l'échelle.

9. La Commission demande que les efforts déployés dans les très nombreuses associations et sociétés locales préoccupées de recher-

che, qui fonctionnent de manière bénévole et dispersée, puissent trouver dans les universités des structures d'accueil et de conseil leur permettant, si elles en expriment le souhait, de participer à une recherche collective.

10. La Commission approuve la volonté du ministère de la Recherche de soutenir la cause du français comme langue de communication scientifique. Elle estime toutefois que la politique suivie en la matière, pour être efficace, doit s'appuyer, plutôt que sur des mesures restrictives de l'emploi des langues étrangères, sur une action de financement et de promotion de publication scientifique de haut niveau en langue française.

11. La Commission souhaite un renforcement de la coopération scientifique et technique avec les pays du Tiers-Monde, notamment pour ce qui est des recherches agronomiques et agro-alimentaires susceptibles d'aider au développement de ces pays.

ANNEXES

I. — ENTRETIENS AVEC LES SYNDICATS

A. — ENTRETIEN AVEC M. MONTINTIN SYNDICAT NATIONAL DES TRAVAILLEURS DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE C.G.T. (S.N.T.R.S. - C.G.T.)

MARDI 3 NOVEMBRE 1981 A 14 HEURES

I. — Les orientations.

M. Montintin, secrétaire général du Syndicat des personnels C.G.T. du C.N.R.S. et de l'I.N.S.E.R.M., déclare que les orientations et le montant du budget du ministère de la Recherche sont très positifs. Il se félicite également du grand débat en cours sur la politique de la recherche, car le S.N.T.R.S.-C.G.T. le réclamait depuis de nombreuses années. Les difficultés rencontrées au niveau des assises régionales, en ce qui concerne la participation de représentants de la C.G.T. ont été, dans la plupart des cas, réglées par la concertation avec les responsables régionaux. L'important est que, pour la première fois, un débat ait lieu entre toutes les parties intéressées, au-delà des seuls spécialistes, sur la contribution que la recherche peut apporter, parmi d'autres secteurs, à la solution de la crise, en particulier à la résorption du chômage.

Contrairement à ce que souhaitait l'ancienne direction du C.N.R.S. qui s'est efforcée de limiter la portée des directives gouvernementales, en ne faisant appel qu'aux chercheurs, il importait que tous les membres de la communauté scientifique et technique, à leur niveau de compétence, puissent participer à la discussion sur la recherche.

L'ancienne direction démissionnaire ne sera pas regrettée ; elle freinait la mise en œuvre du changement. Mise en place dans un contexte de tutelle étroite de l'ex-ministère des Universités, elle était le produit d'une mainmise gouvernementale sur le C.N.R.S. Cela étant, si un obstacle est levé, les problèmes demeurent.

Le S.N.T.R.S. - C.G.T. n'a pas demandé à être consulté sur la désignation de la nouvelle direction. Il demande pour le C.N.R.S. une autonomie de gestion dans la mesure où cela est nécessaire pour la liberté de la recherche. Quant aux organismes directeurs du C.N.R.S., ils doivent faire leur place à toutes ses composantes, et refléter la réalité nationale. Il n'est pas anormal que des industriels aient été nommés au conseil d'administration, mais ce conseil d'administration doit comporter également des représentants du personnel.

De 1945 à 1968, le C.N.R.S. a pu se développer avec un fonctionnement relativement démocratique, annihilé par les réformes de 1979. Il ne doit pas rester à l'écart du mouvement démocratique qui a triomphé en mai et juin 1981. Le Gouvernement doit prendre des engagements sur ce point, même pendant la période transitoire que nous traversons.

Cela étant, le Gouvernement a le droit de nommer à la tête du C.N.R.S. des responsables qui adhèrent à ses objectifs. Cela dit, le S.N.T.R.S. - C.G.T. ne ferait pas de différence entre des directeurs de droite et des technocrates de gauche, qui mèneraient la même politique. Un équilibre doit être recherché : la tutelle ministérielle ne doit pas être telle qu'elle menace l'autonomie de gestion indispensable au bon développement de la recherche.

A partir de la définition des grandes orientations, qui sont l'affaire de la communauté nationale dans son ensemble, les organismes doivent pouvoir jouer tout leur rôle.

Il importe également de rompre avec la politique de recherche des précédents gouvernements, qui avait conduit à l'abandon de pans entiers de la connaissance.

II. — Le budget.

Sa progression permet de concrétiser, pour une large part, les engagements pris. Mais il comporte deux sujets d'inquiétude :

1. L'insuffisante croissance des crédits de paiement, par rapport aux autorisations de programme, ce qui freinera les investissements.

2. Le nombre de transformations d'emplois d'I.T.A. ne permettra pas de remédier au déclasséement dont sont victimes ces personnels. Une première approche faite par le S.N.T.R.S.-C.G.T. évalue à 3.700 agents sur 13.000 le nombre des personnels I.T.A. déclassés. Il importe, au-delà du budget de 1982, de prévoir un plan global de reclassement. Parmi ceux-ci, 1.200 agents inscrits sur les listes d'aptitude exercent des fonctions correspondant à leurs titres ou leurs diplômes, sans recevoir la rémunération correspondante. Les crédits inscrits au budget de la recherche pour les I.T.A. (42 millions de francs) ne permettront pas de dépasser réellement le statut Aigrain.

Les mesures transitoires annoncées par M. Chevènement ne sont pas satisfaisantes, et même suscitent l'inquiétude : elles introduisent un système de classes, dans les catégories actuelles, qui n'existait pas auparavant et ne contribuent pas à réduire les inégalités entre catégories.

Sans doute le statut Aigrain est-il abrogé. Mais les mesures transitoires annoncées et concrétisées en partie par le budget, amorcent des orientations qui devront être rectifiées dès 1983.

En résumé, le budget de la Recherche pour 1982 est un budget satisfaisant, dans la mesure où il est un de ceux qui augmentent le plus, ce qui devrait permettre une relance de l'activité des laboratoires. Cette progression mériterait de mieux se traduire au plan des personnels, en particulier dans le domaine des transformations d'emplois.

Il convient également que, l'an prochain, tous les partenaires de la communauté scientifique et technique soient associés à la préparation du budget de la Recherche, alors que cela n'a pu être le cas cette année.

*
* *

Note annexe :

Depuis cet entretien, deux événements importants sont intervenus :

— le 4 novembre, lors des négociations avec M. Lesgard, directeur adjoint du cabinet du ministre de la Recherche et de la Technologie, le projet de grille proposé a été abandonné. Le représentant du Ministre s'est engagé à prendre des mesures urgentes, de deux types :

- mise en œuvre d'un plan de résorption des déclassés,
- augmentation du montant des « primes » des personnels administratifs dès ce second semestre 1981 ;

— le 9 novembre, lors d'une réunion des syndicats du C.N.R.S. avec la Direction, en présence de M. Lesgard, ce dernier a annoncé que, dans le cadre des mesures transitoires de démocratisation des instances, cinq membres désignés par les syndicats représentatifs du C.N.R.S. (un par confédération) assureront la représentation des personnels au conseil du C.N.R.S.

Le S.N.T.R.S.-C.G.T. se félicite que ses propositions aient été pour l'essentiel prises en compte par le Ministère

Il apprécie positivement le fait que de réelles négociations se soient engagées, ou s'engageront sur d'autres points, sans aucun préalable.

**B. — ENTRETIEN AVEC M. FRIDENSON
S.G.E.N. - C.F.D.T.**

MARDI 3 NOVEMBRE 1981, A 9 H 30

M. Fridenson rappelle que le S.G.E.N. est dans l'ensemble majoritaire dans le secteur de la recherche publique.

En réponse aux questions, il donne communication de trois déclarations du S.G.E.N.-C.F.D.T. exprimant son appréciation sur la situation dans la recherche.

1. Quelques chiffres permettent de faire le point sur l'évolution du budget de la Recherche : forte augmentation du budget civil de Recherche pour 1982, près de 30 % (autorisations de programme et dépenses ordinaires).

— Création massive d'emplois : 1.727 emplois nouveaux, qui s'ajouteront aux 625 du collectif budgétaire de juillet 1981. En 1981, le gouvernement de Giscard en avait ouvert 635. La situation s'améliore donc nettement. Pour l'enveloppe interministérielle de recherche, c'est-à-dire non compris les programmes de développement technologique (programme électronucléaire du C.E.A. par exemple), il y a 1.580 créations d'emplois, soit 620 chercheurs, 630 I.T.A., 30 pour l'administration de la Recherche et 300 postes en réserve pour l'instant.

— Forte croissance des autorisations de programme (soutien des programmes et équipement).

Ces crédits s'élèvent à plus de 6 milliards pour 1982, soit un taux de croissance de l'ordre de 32 % contre 20,4 % pour le dernier budget de Giscard. Par contre, les crédits de paiement, c'est-à-dire les sommes que peuvent utiliser effectivement les laboratoires pour fonctionner et commencer ou continuer les travaux d'équipement, ne progressent que de 12 %, ce qui est nettement insuffisant et rendra illusoire le chiffre élevé précédent.

Les motifs d'insatisfaction.

A ce jour, à notre connaissance, aucune transformation d'emplois n'est prévue pour les I.T.A., aucune transformation de poste D (les administratifs) en B ou A (les techniciens, ingénieurs). Il y a, par contre, des transformations d'emplois pour les chercheurs. Un crédit de 42 millions est prévu pour améliorer le statut des I.T.A. au 1^{er} janvier 1982. Mais ce chiffre est nettement insuffisant en regard des 30.000 I.T.A. type C.N.R.S. et relevant du ministère de la Recherche et ne saurait satisfaire nos revendications qui portent essentiellement sur les réductions d'inégalités.

Autre point faible : les hors-statut.

200 postes seulement sont prévus pour toute l'enveloppe interministérielle de recherche. Or, on peut estimer à plus d'un millier les personnels de la recherche relevant d'un « contrat » de travail à durée déterminée.

Par ailleurs, certains journaux reprochent au Ministre son flou en matière de programme. Nous, nous aurions plutôt tendance à lui reprocher la précipitation dans la définition des grands axes de recherche de demain.

De plus, ces axes, jamais discutés avec les organisations syndicales, vident de son contenu l'essentiel du débat de la planification de la recherche. Inquiétant et d'autant plus inacceptable que la future loi-programme planifiant l'effort de recherche pour la législature videra de son contenu le plan à cinq ans.

Le premier piège à éviter, c'est celui du corporatisme scientifique. Face à un grand Ministère, il faut oser lancer le débat sur l'effort important demandé à la « nation » en vue d'arriver en 1985 à une dépense de recherche égale à 2,5 % du produit intérieur brut. L'argument de la comparaison internationale nous paraît grandement trompeur. Seules une réelle transparence des statistiques internationales et des structures réelles de recherche et développement permettraient d'avancer 2,5 %, c'est peut-être pas assez, mais aussi trop.

Pas de vrai débat de fond.

A aucun moment, le débat de fond n'a été réellement mené entre toutes les forces sociales sur la place de recherche dans la politique sociale et économique. Nous refusons de tomber dans le discours à critique qui fait de la recherche « le grand élément nécessaire » à la sortie de la crise. Nous revendiquons au contraire que tous les travailleurs, et pas seulement « les scientifiques », aient les moyens de participer au nécessaire débat social sur les choix de recherche, de technologies et leurs conséquences et de peser sur les décisions. Il faut pour cela ouvrir les dossiers, et surtout inventer une nouvelle pratique de la planification, prise en charge par les luttes syndicales de l'entreprise au plan national. Il n'y a pas pour nous de sortie productiviste à la crise. Par contre, nos luttes contre la précarisation de l'emploi, pour la réduction des inégalités, doivent s'amplifier.

2. La question centrale d'une nouvelle pratique scientifique (division du travail, mandarinat) n'apparaît pas dans l'opération des colloques régionaux. La liste des responsables des colloques régionaux ne peut que renforcer cette opinion, ainsi que la formulation technocratique des thèmes de débat. Au bout de ce colloque il y a l'adoption par le Parlement à la session de printemps 1982 d'une loi-programme fixant pour quatre ans les orientations et les choix en matière de recherche. L'objectif de faire admettre que les activités de recherche doivent atteindre 2,5 % du produit intérieur brut revient comme un leitmotiv pour justifier, surtout dans ses imperfections, l'organisation de cette opération.

Une organisation trop précipitée.

La C.F.D.T. ne s'accommode pas du caractère précipité de cette organisation. En toute hypothèse et quel que soit le degré de notre participation, les conclusions de ce colloque (tant au niveau national que dans les régions) seront hypothéquées par la méthode employée pour le mettre en œuvre, en particulier par la précipitation. Pour la C.F.D.T., ce colloque peut être utile pour éclairer les choix, amorcer le changement, ouvrir le champ à des expériences, améliorer le fonctionnement, amorcer d'autres procédures de débat... Mais il ne peut servir de base unique à la définition pour cinq ans des objectifs et moyens de la politique de recherche.

Ce débat et ses conclusions doivent trouver un prolongement concret dans la planification (ce qui n'apparaît pas, pour l'heure, évident... loin s'en faut). En aucune manière et à un niveau, le S.G.E.N. ni la C.F.D.T. ne se situeront en tant que coorganisateurs de ces opérations, ce qui ne les empêchera pas d'y revendiquer leur place pour une expression la plus large possible qu'il est indispensable de bien préparer.

Nous appelons donc les personnels de la recherche et de l'enseignement supérieur à s'approprier dans leurs établissements le temps officiellement prévu pour la préparation des colloques. Ils pourront ainsi débattre des politiques de recherche suivies dans leurs organismes, de l'organisation du travail qui y prévaut, et discuter avec les travailleurs des autres secteurs de leur région, de la prise en charge des choix technologiques et des objectifs de recherche dans leur région, bref du type de développement qu'ils veulent.

3. *La « crise » du C.N.R.S.*, extraits de la déclaration du 30 octobre de la section nationale C.N.R.S. du S.G.E.N.-C.F.D.T.

[...] Dès le 2 juin 1981 nous déclarions au ministère de la Recherche que :

« Les travailleurs de notre secteur attendent d'être aussi les acteurs du changement. Cela passe par des négociations sur les revendications exprimées lors des conflits. Cela implique une modification profonde des méthodes et pratiques des directions des organismes et des ministères de tutelle, avec notamment la transparence de l'information. Cela passe y compris par un renouvellement profond des équipes de direction des organismes... »

Mais les motifs, réels ou prétextés, de ces démissions, de même que les méthodes du ministère de la Recherche et de la Technologie posent problème, à deux titres :

1. on assiste à des prises de décisions dans des lieux restreints complètement extérieurs à ce que vivent les personnels de la recherche et les autres travailleurs ;

2. le refus du Ministère d'aborder de face la question des directions actuelles des organismes de recherche.

Les travailleurs de la recherche et leurs organisations syndicales sont parfaitement en état d'assumer publiquement le départ de ceux qui ont activement porté dans ce secteur la politique de l'ancien gouvernement, politique contre laquelle les personnels ont lutté à maintes reprises. Mais les problèmes de fond restent entiers.

Cette « tempête » ne doit pas masquer les profondes insuffisances des propositions du Gouvernement en termes d'améliorations statutaires.

Le projet de statut des I.T.A. (ingénieurs, techniciens, administratifs) remis par le ministère de la Recherche est inacceptable. Le 4 novembre, à l'ouverture des négociations sur ce projet, nous appelons les personnels à l'action.

De même, nous demandons une réforme démocratique des organismes de recherche, avec représentation de tous les personnels de ces organismes, et des autres travailleurs, représentés par leurs organisations. Et quelle que soit la personnalité des directeurs, c'est à partir d'un débat démocratique conduit à l'intérieur des nouvelles structures que seront déterminées les orientations.

Qu'aujourd'hui, des responsables, antérieurement disciplinés à l'égard de l'ancien gouvernement, se présentent soudain comme de purs responsables scientifiques, n'est pas acceptable. C'est à l'époque de Saunier-Seïté qu'il aurait fallu démissionner.

C. — ENTRETIEN AVEC Mme BALLUTAUD ET M. PIERRE S.N.C.S.

MARDI 3 NOVEMBRE 1981

Ce budget s'inscrit dans la perspective de l'objectif que s'est fixé le Gouvernement de porter en 1985 l'effort national de recherche à 2,5 % du produit intérieur brut. Une loi-programme prenant en compte cet objectif doit être soumise au Parlement au printemps 1982.

Comme nous l'avons fait remarquer au Ministère, le prochain budget devrait être discuté avec les organisations syndicales. Le Ministère s'est déclaré d'accord avec cette demande.

Les créations d'emploi : une relance significative.

1.727 emplois (chercheurs + I.T.A. + 30 administrateurs centraux) sont créés au titre du budget civil de recherche (tous ministères confondus). Ce chiffre est à comparer aux 635 emplois de loi de finances initiale de 1981. Rappelons, de plus, que 625 emplois ont été créés dans le cadre du collectif budgétaire 1981 voté au mois de juillet.

Sur les 1.580 postes créés au titre de l'enveloppe interministérielle de recherche (organismes effectuant la recherche fondamentale et finalisée... mais intervenant aussi parfois dans les programmes de développement technologique) il y a 620 emplois de chercheurs, 630 d'I.T.A. et 30 postes pour les services du Ministère. 300 postes sont placés en réserve pour être répartis quand le Ministère aura arrêté l'ensemble de la politique.

Les transformations d'emploi.

1. Pour les chercheurs.

- C.N.R.S. : 298 transformations de postes d'attachés.

En tenant compte des créations d'emplois dans les grades supérieurs (effet en cascade) il y aura un maximum théorique (car il y a des recrutements aux grades de chargés, maîtres et directeurs) de 646 passages A.R.-C.R. A quoi il faut ajouter le flux naturel (retraites, démissions, décès).

Les possibilités théoriques 1982 sont inférieures à celles de 1981 (861). Des risques de licenciements existent donc si des attachés huit ans d'ancienneté sont mal classés. Il faudra donc être très attentifs à la session de printemps du Comité national. Cependant la circulaire du Premier ministre du 7 août 1981 concernant les personnels de l'Etat, non titulaires, devrait encore s'appliquer et éviter que ces risques ne se matérialisent.

• *I.N.S.E.R.M.* : 113 transformations de postes d'attachés. En tenant compte des créations d'emploi le maximum théorique est de 178 A.R.-C.R. Il semble qu'il y ait moins de risques de licenciement qu'au C.N.R.S., ce qui n'exclut pas que des problèmes puissent surgir dans une commission ou une autre.

2. Pour les I.T.A.

42 millions de francs sont prévus pour la mise en place de mesures améliorant le statut en remplacement de ce qui avait été prévu par le précédent gouvernement. Au C.N.R.S., 350 transformations d'emplois ont été annoncées dans ce cadre lors de la dernière réunion de la C.C.P. Cela est notoirement insuffisant par rapport aux besoins, et rend encore plus urgente l'ouverture de négociations pour une réforme en profondeur des statuts des personnels.

Pour toutes les catégories de personnel la question du déblocage des carrières reste posée. En particulier on peut noter que le projet de budget prévoit de maintenir le quota de 5 % au passage C.R. 7-C.R. 8.

Les moyens financiers.

Le budget civil de recherche (dépenses ordinaires + autorisations de programme) augmente de 29,6 % par rapport à 1981. Les dépenses ordinaires (rémunérations, subventions de fonctionnement, etc.) progressent de 21 %. Les autorisations de programme (prévision de dépenses non forcément couvertes par des crédits disponibles dans l'année) augmentent de 32 %.

Ces chiffres indiquent qu'il y a effectivement une priorité pour la recherche et la technologie ce que nous jugeons extrêmement positif. Cependant les crédits de paiement (crédits effectivement utilisables dès 1982) ne croissent que de 15 % (à peu près le taux de l'inflation). Cela est préoccupant et ne devrait pas se reproduire les prochaines années, si le Gouvernement veut effectivement atteindre l'objectif des 2,5 % du P.I.B. en 1985.

Les programmes technologiques.

Le budget civil de recherche regroupe le financement de la recherche fondamentale et finalisée (64 %) et le financement des programmes de développement technologique (36 %).

Par rapport à 1981, l'effort en faveur des programmes technologiques (aéronautique, spatial, informatique, valorisation de la recherche...) est important : progression de 35,8 %. Ce chiffre moyen masque en fait la réelle importance de l'effort. En effet, si le programme électronucléaire pour les raisons que l'on connaît (sécurité, diversification de l'approvisionnement énergétique) ne croît que faiblement en autorisations de programme (3 %) et diminue même en crédits de paiement (— 19 %). Les sept autres programmes technologiques voient leurs moyens considérablement accrus. Notons que cette observation est valable également (et encore plus) pour les crédits de paiement.

Nous nous réjouissons de l'effort consenti en faveur du développement technologique. Cela va dans le sens de la modernisation du pays et du renforcement de son potentiel industriel. On peut d'ailleurs penser que cette politique d'aide au développement technologique ne pourra avoir une pleine efficacité qu'à la mise en œuvre de la loi sur les nationalisations. Cependant, dans le même temps, le financement de la recherche fondamentale et finalisée n'augmente pas plus vite que le taux de l'inflation. Il faut prendre garde de ne pas introduire un grave déséquilibre entre « recherche » et « technologie ». A long terme cela pourrait remettre en cause aussi le développement technologique du pays.

Des axes prioritaires.

Six missions d'études ont été créées dans les domaines considérés par le Ministère comme « stratégiques pour l'indépendance du pays, la compétitivité de son économie et l'instauration d'un nouveau modèle de développement ». D'une part, la définition de ces axes prioritaires ne doit pas selon nous empêcher le développement de l'ensemble du « front des connaissances ». D'autre part, la création de ces missions nous amène à rappeler notre exigence de démocratisation de toutes les instances de gestion et d'orientation de la recherche. De plus, nous réaffirmons que les « grands choix » doivent être arrêtés par le Parlement après un large débat dans le pays où toutes les parties concernées se seront exprimées.

II. — LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES

Le bilan du précédent septennat n'est pas satisfaisant qu'il s'agisse du développement des programmes, du développement industriel, du processus de déqualification.

La nouvelle politique devra prendre en compte une double finalité de la recherche, à savoir :

- contribuer au développement social, politique, culturel ;
- assurer le développement des connaissances.

Le colloque de janvier ne règlera pas tout. La négociation avec les organisations syndicales reste fondamentale. Le S.N.C.S. est demandeur d'une négociation portant sur les deux points essentiels du contentieux actuel : le statut du personnel ; la démocratisation des instances.

1. Le statut doit s'inspirer de celui des titulaires de la fonction publique, en prévoyant des dérogations tenant compte des spécificités de ce secteur. On ne peut juger ceux qui font ce métier — car la recherche est un métier — avec des procédures de commissions paritaires administratives. Un jugement scientifique est nécessaire.

Le statut devra s'appliquer à l'ensemble du personnel ; mais il faudra tenir compte d'effets de marge et prévoir des passerelles.

2. Les instances du C.N.R.S. devront être démocratisées.

En ce qui concerne la politique de la recherche, il faut concilier deux logiques :

- celle de l'autonomie du C.N.R.S. ;
- celle des droits du Gouvernement.

Il faut préserver l'autonomie des grands organismes de recherche. Mais la politique de la recherche et les grands choix scientifiques sont décidés par la nation et les instances démocratiques du pays.

Le colloque national va jouer un rôle positif. Ce rôle est bien spécifique par rapport à celui des organisations syndicales représentatives des personnels de la recherche scientifique. L'un ne se substitue pas à l'autre.

La recherche, le développement de la science et de la technique ne résoudront pas à eux seuls les immenses problèmes qui confrontent notre société, sans modifications des structures économiques et politiques. Néanmoins, tout le monde a conscience de l'importance de la recherche et de la technologie pour résoudre ces problèmes.

Dans le domaine de la recherche appliquée, un grand effort de réflexion, de prospective, d'organisation et sans doute de financement doit être entrepris, d'où l'importance des centres techniques et de leur développement, d'où l'importance de la recherche industrielle et le rôle déterminant des nationalisations.

Le fait que, nous, nous ayons combattu le privilège de la recherche par l'aval sous le précédent gouvernement ne s'explique pas par le désir de défendre un certain concept de la liberté du chercheur, ou parce que nous avions le préjugé absurde que la recherche appliquée serait moins noble que la recherche fondamentale.

Nous avons affirmé le rôle-clé de cette dernière. Chaque type de recherche a sa place
 Nous avons affirmé le rôle clé de cette dernière. Chaque type de recherche a sa place
 et sa nécessité dans l'éventail recherche fondamentale, recherche finalisée, recherche déve-

L'aval doit savoir ce qu'il veut en fonction des besoins, des débouchés, et là inter-
 viennent les décisions des travailleurs du pays. Il y a là appel de recherches nouvelles
 qui, dès lors, sont des recherches appliquées qui peuvent être de très haut niveau et
 nourrissent également la recherche fondamentale.

Dans la plupart des disciplines, il n'y a pas cette frontière artificielle que l'on a
 marquée entre fondamentale et appliquée, dans un souci surtout défensif pour éviter
 le glissement vers l'aval.

De plus, il est tout à fait souhaitable qu'il y ait de bonnes relations entre l'amont
 et l'aval, car il paraît évident que pour qu'il y ait demande de la part de l'aval, ce dernier
 doit connaître l'état actuel des connaissances.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION FOURNIS PAR LE MINISTÈRE DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE

A. — Évolution de la dépense de recherche en France.

	1959	1963	1967	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980
D.I.R.D. (millions de francs constants 1967) (1)	3.078	6.392	12.228	16.621	18.277	19.789	23.031	26.203	29.774	33.185	37.671	44.123	50.500
Taux de croissance annuel en volume	»	14,9	13,9	5	3,4	0,5	4,3	0,5	3,2	2,3	3,4	6	2,6
P.I.B. en pourcentage	1,15	1,58	2,16	1,91	1,86	1,78	1,80	1,80	1,78	1,76	1,76	1,81	1,83

(1) Indice des prix du P.I.B., données provisoires.

D.I.R.D. : Dépense intérieure de recherche et de développement ; cet agrégat totalise l'ensemble des travaux de R. et D. exécutés sur le territoire.

B. — Répartition par secteur des effectifs totaux de recherche et développement et des chercheurs.

(En milliers d'équivalents temps plein.)

Secteurs	1976		1977		1978		1979	
	Effectif total	Dont chercheurs	Effectif total	Dont chercheurs	Effectif total	Dont chercheurs	Effectif total	Dont chercheurs
Administrations (1)	100,6	36,7	101,5	37	104,1	39,2	107,1	40,4
Entreprises (2)	121,9	30,3	120,6	31	120,9	31,7	123,7	32,5
Total	222,5	67	222,1	68	225	70,9	230,8	72,9

(1) Le secteur des « Administrations » est formé des secteurs (1), (2) et (3) du tableau n° 1 (administrations publiques et privées).

(2) Le secteur des « Entreprises » est celui défini au tableau n° 1.

**C — Effectifs de recherche et développement en « équivalents temps plein »
sur l'année 1979.**

Travaillant dans	Chercheurs et ingénieurs de R. & D.	Autres personnels	Effectif total
— le secteur de l'Etat (1)	14.725	42.300	57.025
dont : secteur civil	(11.725)	(25.800)	(37.525)
— le secteur de l'Enseignement (2)	23.738	22.074	45.812
dont : Universités	(16.246)	(13.769)	(30.015)
— le secteur des I.S.B.L. (3)	1.937	2.304	4.241
Effectif total travaillant dans les « administrations »	40.400	66.678	107.078
— le secteur des Entreprises (4)	32.489	91.199	123.688
Effectif total travaillant en France	72.889	157.877	230.766

(1) Le secteur de l'Etat correspond au secteur « Administration publique » de la comptabilité nationale, à l'exception du secteur de l'Enseignement (défini ci-après). On y inclut donc les entités suivantes : Ministères et services rattachés, organismes et établissements publics, collectivités locales et organismes qui en dépendent.

(2) Le secteur de l'Enseignement comprend tous les établissements d'enseignement supérieur publics : universités, grandes écoles, instituts, ainsi que les organismes de recherche travaillant sous leur contrôle direct, administrés par eux ou qui leur sont rattachés. Ainsi en France, le C.N.R.S. et ses deux instituts, dont les activités et les structures sont étroitement liées à la recherche universitaire, entrent dans ce secteur.

(3) Le secteur des institutions sans but lucratif (I.S.B.L.) regroupe toutes les fondations et associations (telles celles régies, en France, par la loi de 1901) à l'exception de celles qui travaillent au bénéfice d'entreprises (organismes de recherche professionnels) et qui sont classées avec ces dernières.

(4) Le secteur des Entreprises correspond à la catégorie « sociétés et quasi-sociétés » de la comptabilité nationale. Elle regroupe toutes les entreprises privées et publiques dont l'activité est orientée vers la production et la vente de biens et services, ainsi que les organismes professionnels au service d'entreprises comme les centres techniques ou les syndicats professionnels patronaux.

D. — Quelques comparaisons internationales.

Pourcentage du P.I.B.	Etats-Unis 1979 (1)	Allemagne Fédérale 1979 (1)	Royaume- Uni 1978	Japon 1979	France 1979 (5)
D.I.R.D.-P.I.B.	2,4	2,2	2,2	2	1,8
dont :					
— D.I.R.D. civile-P.I.B.	1,8	2	1,6	2	1,5
Exécution par les administrations ..	0,8	0,8	0,8	0,8	0,7
Exécution par l'industrie	1,6	1,4	1,4	1,2	1,1
Financement par les administrations	1,3	1,1	1,2	0,8	1
dont :					
— Financement civil	0,7	0,9	0,6	0,8	0,7
Financement par l'industrie	1,1	1,1	1	1,2	0,8
Equivalent chercheurs à temps plein pour 10.000 personnes actives ..	60	(2) 44	(4) 35	(3) 63	34

D.I.R.D. : Dépense intérieure de recherche et de développement.

(1) Données provisoires.

(2) En 1977.

(3) Effectifs évalués en nombre de personnes.

(4) Non compris le secteur de l'enseignement supérieur.

(5) Chiffres identiques en 1980.

E. — Moyens d'expertise du Parlement.

Quelles dispositions le Ministre d'Etat compte-t-il prendre pour aider les parlementaires à se doter des moyens d'expertise nécessaires (pour pouvoir, notamment, évaluer les options techniques en matière d'énergie et examiner les risques, avantages et inconvénients de ces options techniques) ?

Réponse :

Dans son discours sur la recherche du 22 avril 1981, le Président de la République, alors candidat, a proposé de doter le Parlement d'un organisme d'étude et d'évaluation des choix technologiques.

Les conditions de création et d'existence d'un tel organisme sont étudiées par le ministère de la Recherche et de la Technologie. Le principe d'un service lourd (cf. l'Office d'évaluation technologique américain) a été rejeté. Une cellule de quelques personnes, dépendant, pour son fonctionnement, du Sénat et de l'Assemblée nationale, semble plus adaptée. Guidé par un conseil d'administration nommé par les deux Chambres, l'organisme d'étude et d'évaluation des choix techniques aurait pour rôle essentiel de faire effectuer par des experts indépendants, au besoin étrangers, des études sur les conséquences et impacts sur la société de grandes options scientifiques et technologiques susceptibles d'être prises dans le proche avenir. Il disposerait pour ce faire d'un fonds d'études financé pour moitié par chaque Assemblée. Le choix des options scientifiques et techniques à évaluer dépendrait du conseil d'administration, après saisine par un nombre suffisant de députés et sénateurs selon une procédure à définir.

Une première estimation des crédits de fonctionnement de l'organisme a été avancée (2 millions de francs par an en régime de croisière) ainsi que des crédits d'études constituant le fonds (5 millions de francs par an).

Le conseil d'administration pourrait être composé par moitié de députés et de sénateurs, selon une règle proportionnelle représentative des groupes. La présidence serait assumée par un représentant alternativement de l'une et de l'autre Chambre.

En tant que de besoin, le conseil d'administration de l'Office pourrait se faire assister par un comité consultatif composé de personnalités scientifiques et techniques nommées par lui selon une règle à établir, et dont le rôle serait de faciliter les relations entre le Parlement et le monde de la science et de la technologie.

Parallèlement aux travaux entrepris par le ministère de la Recherche et de la Technologie, une réflexion est menée, dans le cadre du groupe 9 du colloque national de la Recherche et de la Technologie, sur les structures et les moyens mis à la disposition de l'Office d'évaluation des choix technologiques.